

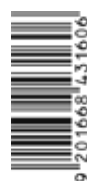


JUIN ASSOIFFÉ DE LIBERTÉ

PORTRAIT P5 À 7

1,60€

KAMPÀ P2 • ÉDITO P4 •
ENVIRONNEMENT P8 • SOLIDARITÉ P10
DETTI È FATTI P21 •
SOCIÉTÉS P 22 • CARNETS DE BORD P24
AGENDA P26 • OPINIONS P27
ANNONCES LÉGALES P11



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I



KAMPA

À LA UNE

JUN

ASSOIFFÉ DE LIBERTÉ

P5 À 7

ENVIRONNEMENT **VIGICRUES**SOLIDARITÉ **TOCCA À NOI**

DETTI È FATTI

SOCIÉTÉ **LES NATURALISÉS**POLITIQUE **CARNETS DE BORD**

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

OPINIONS

ANNONCES LÉGALES

P8

P10

P21

P22

P24

P26

P27

P11

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

TM

RÉDACTION

Directeur de la publication – Rédacteur en chef:

Paul Aurelli

(Heures de bureau 04 95 32 89 95 - 06 86 69 70 99)

journal@icn-presse.corsica

Chef d'édition:

Elisabeth Milleliri

informateur.corse@orange.fr

(Heures de bureau 06 44 88 69 40)

1^{er} secrétaire de rédaction:

Eric Patris

eric.patris-sra@icn-presse.corsica

(Heures de bureau 06 44 88 66 33)

BUREAU DE BASTIA

1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA

• Secrétariat Bernadette Benazzi

Tél. 04 95 32 04 40 (Heures de bureau 06 41 06 58 36)

gestion@corsicapress-editions.fr

• Annonces légales Albert Tapiero

Tél. 04 95 32 89 92 (Heures de bureau 06 41 58 40 23)

AL-informateurcorse@orange.fr

CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia,

Tél. 04 95 32 89 95

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés: PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PML.

IMPRIMERIE

AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

CPPAP 1020 C 88773 • ISSN 2114 009

Membre du SPHR

Alliance de la Presse d'Information Générale

Fondateur Louis Rioni

À MODU NOSTRU

Clementina amara

L'affari hà fattu assai riagiscia nant'à i reti suciali in Corsica, ma dinò à u pianu naziunali: a missa in piazza di un «ponti aereu» trà l'isula è u Maroccu, pà parmetta à 900 travaghjadori di ssu paesi di u Maghreb di participà à a raccolta di clementini in piaghja urientali. Una manu d'opara essenziali pà tuttu un settori d'attività, chjamata com'è tutti l'anni dipoi dicennii da a filiera corsa. Un marcatu chì raprisenta parechji decini di milioni d'auri di sciffu d'affari annuali è chì ghjustificheghja un dispositivu è investimenti, soprattutto in ssi tempi di Covid-19, di quilli putenti. Una doppia derugazioni internaziunali hè stata accurdada, grazia à una cuuperazioni trà a Francia è u Maroccu, è a filiera clementina hè stata a sola in Francia à pudenni apprufruttà. È stu cartulari hà criatu una pulemica maiò, soprattutto nant'à u sughjettu di l'impiegu lucali. Inde u ghjurnali Corse-Matin, unu di i pruduttori maiò di Corsica, François-Xavier Ceccoli, chì hè dinò un puliticianti, hà vultu dà spiegazioni. Ci ampara chì, in un prima tempu, tutti l'offerta devini essa publicati nant'à Pôle Emploi è chì l'oparai ghjunghjini da u Maroccu solu dopu avè custatatu una mancanza inde i dumandi nant'à u tarritoriu naziunali. Ci voli à di chì a raccolta di i frutti ùn intaressa tantu i Francesi, è dunqua i Corsi dinò, chì u travaghju hè abbastanza difficiuli. Ssi travaghjadori maruccani sò avvezzi à a cultura di l'agrumi, cù a taglia chì ci voli è dunqua un certu «sapè fà». Allughjati da i pruduttori durante parechji mesi inde cundizioni sfarenti sicondu i casi, sò pagati vicinu à u Smic. Un sacrificiu chì, una volta di riturnu in u so paesi, li parmittaria di fà campà a so famighja durante un annu, sempri d'appressu à François-Xavier Ceccoli. S'è i discorsi di certi nant'à a tela sò stati insuppurteveli, cù un razzisimu senza cumplexsi, c'hè da dumandassi s'è i listessi parsoni, chì si lagnani chì i Corsi ùn pigliessini micca ssi posti, sariani capaci di tena solu una ghjurnata! «Chiche!» ■ **Santu CASANOVA**

Vous aimez écrire et/ou prendre des photos ?

Vous avez une bonne connaissance de la vie publique, culturelle, associative et sportive dans votre bassin de vie?

Vous souhaitez mettre en lumière les initiatives qui y voient le jour?

Vous vivez en Centre-Corse, dans le Cap, la région de Vico, celle de Bonifacio ou le Sartenais?

REJOIGNEZ L'ÉQUIPE CLP D'ICN

Écrivez-nous: journal@icn-presse.corsica

APPEL À CANDIDATURES CITOYENNES

Devenez membre du Comité d'évaluation
des politiques publiques de l'Assemblée de Corse

Fate valè a vostra voce

Téléchargez le dossier de candidature avant le 8 novembre
📄 www.isula.corsica/assemblea



Bulletin d'abonnement

À remplir et à retourner sous enveloppe affranchie à :
ICN CorsicaPress éditions • Immeuble Marevista • 12, Quai des Martyrs • 20200 Bastia

JE M'ABONNE

- ☐ Pour un an à la version papier pour **60€** ☐ Pour un an à la version web pour **30€**
☐ Pour un an à la version papier plus version web pour **65€**

NOM : _____ PRÉNOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ VILLE : _____

**Pour recevoir la confirmation de mon abonnement et les informations liées à mon compte client,
j'indique mon adresse e-mail (en capitales) :**

EMAIL : _____ @ _____

☐ Je désire recevoir gratuitement la newsletter d'ICN

J'accepte de recevoir les informations d'ICN ☐ Oui ☐ Non
et de ses partenaires ☐ Oui ☐ Non

Ci-joint mon règlement par :

☐ Chèque à l'ordre d'ICN ☐ Carte bancaire

N° :

Expire fin : _____ Clé : _____ Les 3 derniers chiffres au dos de votre carte bancaire

Date et signature obligatoires

CORSICAPRESS ÉDITIONS SAS • RCS BASTIA 528 790 033



PIERRICK JUIN

ASSOIFFÉ DE LIBERTÉ



Photo DR

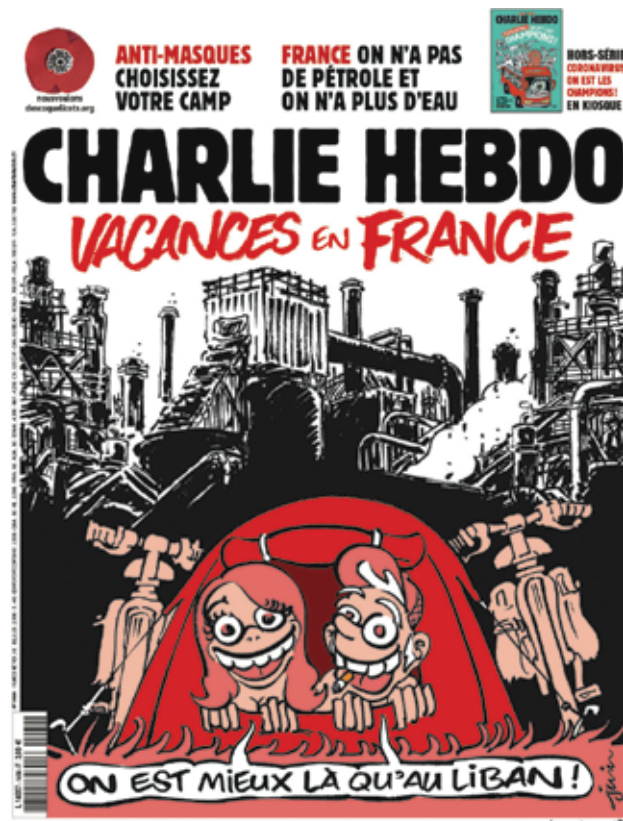
Pierrick Juin fait partie de la jeune garde de Charlie Hebdo. Arrivé à la rédaction de l'hebdomadaire après les attentats de 2015, le dessinateur veut reprendre le flambeau laissé par ses prédécesseurs et continuer à faire vivre longtemps l'esprit Charlie. Portrait d'un caricaturiste engagé qui a fait ses premières armes dans des publications corses.



16 juin 2015, le premier dessin publié dans Charlie

Il incarne la relève de Charlie Hebdo. Cette jeune garde avec laquelle l'hebdomadaire satirique montre qu'il est loin d'avoir dit son dernier mot. Pierrick Juin a trouvé tout naturellement sa place au sein du journal grâce à ses dessins aux traits parfois acides et à son regard acéré sur l'actualité. Un peu à la façon dont le faisaient avant lui Charb, Cabu, Tignous, Honoré et Wolinsky, il livre chaque semaine une vision de l'actualité qui se veut libre et débridée. Un esprit Charlie qui accompagne le quotidien de ce Nancéen de 33 ans, depuis déjà longtemps. Après son bac, obtenu au lycée Vincensini de Bastia, le jeune homme se voit journaliste. Dans cette optique, il part vers Nice et suit une prépa littéraire, avec l'objectif d'intégrer Science-Po par la suite. Mais il a alors une révélation en découvrant Charlie Hebdo et le dessin de presse. «*Je voulais faire du journalisme critique, et je me suis rendu compte que le dessin de presse laisse une liberté folle par rapport au travail du journaliste. Il y a des choses qu'on ne peut pas dire autrement qu'en dessin. J'ai alors décidé de passer le concours de l'école des Beaux Arts de Nancy pour apprendre le dessin, dans le but de rejoindre la rédaction de Charlie*», raconte-t-il. Pas forcément dessinateur auparavant, il passera les 5 années suivantes à affûter ses traits. Rapidement, il publiera de premiers dessins dans le fanzine corse *U Musconu d'Avretu* édité par Albiana. Son coup de crayon séduit la maison d'édition qui fera appel à lui pour illustrer *Santacroce*, un abécédaire de Lucia Santucci à destination des petits, puis *Injures corses* d'Araziolu. À la fin de ses études, toujours avec l'idée de devenir dessinateur de presse en tête, il revient en Corse et s'accrédite de manière indépendante auprès de festivals insulaires pour suivre des concerts en dessins. Un concept original qui tapera dans l'œil de *Corse Matin*. Le quotidien lui proposera ainsi une collaboration pour les festivals de Porto Latino et d'Erbalunga. «*Je dessinais ce que je voyais pendant les concerts, et le lendemain mon dessin accompagnait l'article dans le journal*». Dans le même temps, il commence à réaliser des affiches pour des festivals sur le continent. «*Cela me permettait de gagner ma vie et d'être indépendant*». Depuis sa base bastiaise, avec quelques

amis nancéens, il monte le collectif de graphistes Schlep et parvient à décrocher un contrat avec les Eurockéennes. Le début d'un beau succès. «*Suite à cela, plein d'autres festivals ont voulu bosser avec nous et je me suis retrouvé à faire plein d'affiches*», dit-il en précisant avoir toujours eu besoin de garder une certaine liberté d'expression dans ce travail. Début 2012, alors que son collectif prend de l'importance, Pierrick Juin décide de remonter à Nancy pour rejoindre ses acolytes, se consacrer à plein temps à ses nouvelles activités. Mais ses premières amours ne sont jamais bien loin et il commence régulièrement à illustrer l'actualité. «*J'avais créé un site qui s'appelait Le Gouvernement, sur lequel je représentais les politiques des années Sarkozy. C'était un peu dans l'esprit de Charlie, je trouvais ça marrant*», sourit-il. Charlie, justement, le jeune homme le voit toujours dans sa ligne de mire, mais ne franchit jamais le pas de contacter la rédaction, voulant au préalable développer au maximum ses propres compétences, aussi bien sur la technique que sur les réflexions politiques. «*L'aisance et les dessins en avance et bien sentis des dessinateurs de Charlie m'épataient. Je ne me trouvais pas à leur niveau*», se souvient-il. Fin 2014, le destin lui donnera un coup de pouce. Dans sa cité de l'est de la France, Pierrick Juin recroise par hasard le chemin du dessinateur Diego Aranega, qui collabore notamment au *Canard Enchaîné*, rencontré quelques années auparavant. Les deux hommes discutent longuement et le jeune Nancéen sort de cette entrevue avec une certitude : il fera tout pour réaliser son rêve et devenir dessinateur de presse. «*À partir de ce moment-là, je me dis que l'année suivante je serai prêt à mettre tout de côté pour proposer mes dessins à des journaux*». Et puis début 2015, surviennent ces noirs attentats qui ont bouleversé la France. Cinq dessinateurs mythiques de Charlie sont assassinés par les frères Kouachi. Pierrick Juin est secoué au plus profond de son être. Il vient de perdre certains de ses modèles et avec eux, c'est cette liberté d'expression qu'il chérit tant qui est attaquée. «*À ce moment-là, je me dis que j'ai toujours voulu travailler à Charlie et que c'est maintenant que je dois leur envoyer des dessins car je ne veux pas que le jour-*



« Charlie, c'est une liberté incroyable qui n'existe nulle part ailleurs, et c'est une chance que ce journal existe »



« Si j'ai envie de dessiner un truc, je le fais et c'est tout.

C'est une chance incroyable

et on doit s'en saisir.

Il ne faut pas avoir peur

et oser dire les choses »

nal disparaisse. Charlie, c'est une liberté incroyable qui n'existe nulle part ailleurs, et c'est une chance que ce journal existe». Plus motivé que jamais, de janvier à mars, Pierrick Juin s'astreint ainsi à dessiner non stop afin d'améliorer son trait et ses réflexions sur l'actualité. Mi-mars, il se sent enfin prêt. Il contacte la rédaction en lui envoyant un book d'une quinzaine de dessins. Et fait mouche. « On m'a alors dit que je pouvais soumettre des dessins pour le bouclage le lundi », confie-t-il. Trois semaines plus tard, mi-avril 2015, un de ses dessins est finalement publié pour la première fois par l'hebdomadaire. Une consécration. « En ouvrant le journal, c'était un peu comme découvrir ses cadeaux le matin de Noël. C'était vraiment dingue », se rappelle le jeune homme, des étoiles encore pleines les yeux. La machine est désormais en route. C'est là le point de départ d'une collaboration étroite entre Charlie Hebdo et celui qui est désormais devenu Juin. S'imposant rapidement comme un nouveau pilier du journal, il l'intègre pleinement en venant s'installer à Paris en 2017. En 2019, à la demande Riss, le directeur de la publication, Juin franchit même une étape supplémentaire et devient le plus jeune actionnaire du journal, aux côtés de deux autres recrues arrivées après les attentats. Au point qu'aujourd'hui ce journal qui l'a tant fait rêver, est une partie intégrante de sa vie. « Je considère que Charlie est mon moyen d'expression. Si j'ai envie de dessiner un truc, je le fais et c'est tout. C'est une chance incroyable et on doit s'en saisir. Il ne faut pas avoir peur et oser dire les choses. C'est en s'exprimant à fond, en osant monter sur cette grande scène qu'est Charlie, qu'on le fait vivre ». Ne pas avoir peur de dire les choses, oui, mais à quel prix ? La question, Juin la balaye presque d'un revers de main. Quand on l'interroge sur les menaces qui planent toujours sur les collaborateurs de l'hebdo, le dessinateur indique refuser de céder une once de terrain à la peur. « J'essaye de ne pas y penser surtout quand je dessine. La sécurité du journal y pense pour nous. Sinon on ne vit pas ». Depuis quelques semaines, les menaces se font toutefois plus présentes avec la tenue du procès des attentats de 2015. Le 28 septembre dernier, deux journalistes d'une société de production installée dans l'ancien immeuble de Charlie ont même été attaqués. Des faits qui font remonter de sombres souvenirs « On a quand même un sentiment d'impuissance et de vulnérabilité. On se dit que ça peut frapper n'importe où, à tout moment. C'est comme une épée de Damoc-

clès au-dessus de nos têtes, concède Juin. Je n'assiste pas au procès. Je laisse la place aux autres, à ceux qui ont vécu ces attentats, et je reste en retrait. C'est leur histoire, et je respecte cela. Je me contente de lire les comptes-rendus des audiences, car pendant ce temps, il faut continuer à faire vivre le journal. Mais c'est quand même une sacrée piqûre de rappel de ce pourquoi des journalistes ont été assassinés. Et on se dit qu'il est important de continuer ce qui fait ce journal », martèle-t-il en défendant farouchement la republication, il y a quelques jours, des caricatures de Mahomet. « Je n'ai pas envie que la peur et la violence gagnent. Nous avons décidé de republier ces caricatures pour montrer qu'il y avait un mobile à ces attentats. Que ce n'était pas de la violence gratuite. Pas un hasard. Pour acter que le droit au blasphème existe en France et montrer que ces caricatures restent finalement anodines. Ce ne sont pas non plus des dessins insoutenables. Et il ne faut pas s'accommoder ni chercher d'arrangement avec ceux qui voudraient faire régner la peur. Sinon, c'est la liberté d'expression de chaque citoyen qui est remise en cause. »

En ce moment, le dessinateur se réjouit du regain de soutien à l'égard de Charlie qui semble se dessiner, notamment dans les médias français. De nombreuses rédactions* ont d'ailleurs choisi de signer l'appel à défendre la liberté, publié à l'initiative de Riss. Pour autant, Juin regrette que, concomitamment, de nombreuses voix soient toujours prêtes à s'élever pour bâillonner Charlie quand on estime qu'il va trop loin.

Pour preuve, le 9 octobre dernier, au même moment que l'audience relative aux attentats de 2015, Riss et les dessinateurs Coco et Félix étaient cette fois assis sur les bancs de la défense dans le cadre d'un tout autre procès. Celui pour diffamation et injures après la publication de deux caricatures suite au tremblement de terre qui avait touché la ville italienne d'Amatrice. Des dessins publiés sous l'intitulé *Séisme à l'italienne* qui avaient provoqué un tollé sur les réseaux sociaux et poussé le maire de la commune lourdement endeuillée à déposer plainte. Une plainte comme l'hebdo satirique en a déjà trop souvent connu depuis 50 ans. Un danger qui, à terme, pourrait remettre la liberté d'expression de Charlie en cause ? Juin refuse d'y croire. Et assure qu'il fera tout pour que l'esprit de Charlie jamais ne s'éteigne. ■ **Manon PERELLI**

*dont ICN, voir notre édition N°6840

VIGICRUES

LA CORSE ET LES RISQUES D'INONDATIONS DRAMATIQUES

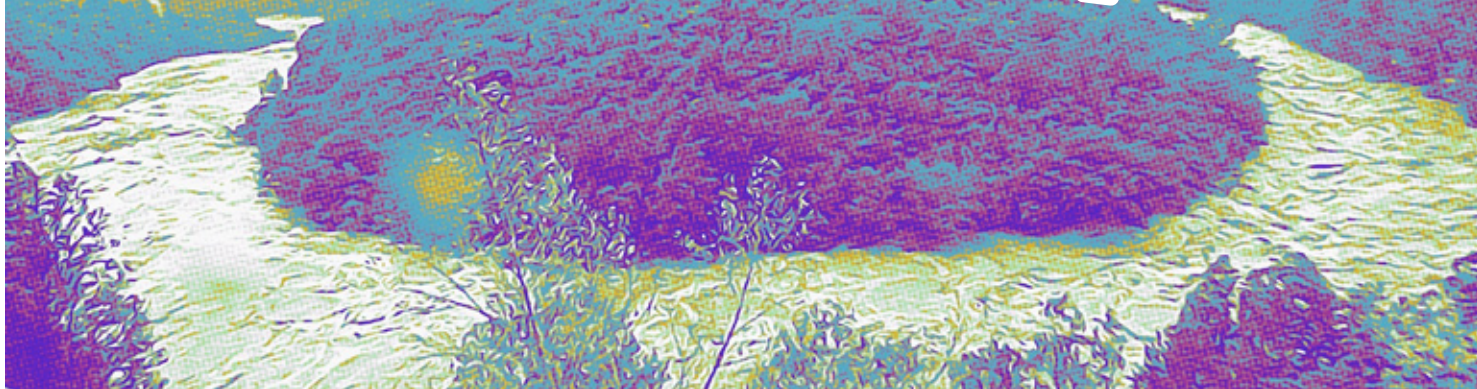


Illustration d'après photo DR

La Corse n'est pas à l'abri de phénomènes de l'ampleur de la tempête Alex et des crues dramatiques qu'elle a engendrées dans l'arrière-pays niçois;

elle a connu, par le passé, des épisodes méditerranéens meurtriers.

La mise en œuvre du dispositif Vigicrues, présenté le 8 octobre à Corte, devrait permettre d'anticiper de quelques heures la brusque montée des eaux et, autant que possible, d'en limiter les effets.

Les fleuves concernés dans un premier temps sont le Golo et le Tavignano. Il est prévu de l'étendre à la Gravona et au Prunelli pour l'automne 2021.

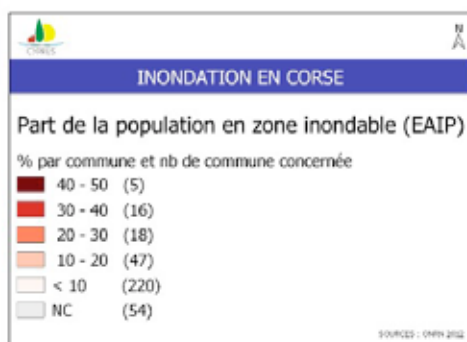
Le déploiement de Vigicrues en Corse avait été annoncé en 2018, année de l'installation du radar de la Punta. En effet, les prévisions de Météo-France sont fondamentales dans son fonctionnement. «C'est un système de mesures et d'alerte qui permet d'anticiper les réactions des cours d'eau en fonction de la pluie qui va tomber, souligne Patricia Bruchet, directrice adjointe de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement [Dreal] de Corse. Une vingtaine de nouveaux capteurs hydrométriques ont été installés sur les principaux fleuves et leurs affluents afin de mesurer l'élévation du niveau d'eau, le débit, et de prévoir, par modélisation, ce qui pourrait se produire dans les zones habitées.» Il faut néanmoins que le délai soit suffisant pour que le préfet, à qui incombe cette responsabilité, puisse déclencher les alertes et, en cas de besoin, mettre en œuvre et coordonner les secours. Or nos fleuves ont souvent des comportements de torrents de montagne. Leurs réactions sont très rapides. Pour qu'un cours d'eau soit intégré au réseau national Vigicrues, il faudrait que le temps de réaction soit suffisamment long (6h environ). Afin d'étendre le réseau à d'autres fleuves de l'île, c'est ce travail d'analyse des rivières, de leurs bassins versants, de leur réponse aux orages en fonction de leur intensité mais également du niveau de sécheresse des sols, etc. et leur modélisation qui est en train d'être mené. «Pour certains fleuves comme le Fium'Altu, dont les crues peuvent causer des dégâts importants dans l'agglomération de Folelli par exemple, les modélisations ne sont pas faciles à réaliser. Et il y en a d'autres dans ce cas,» remarque Maelys Renaut, chef de division Eau et mer à la Dreal.

Pour les fleuves concernés, les données et les cartes de Vigicrues sont accessibles au public sur le site <https://www.vigicrues.gouv.fr>. On y trouve aussi, mais avec une précision moindre, les données des autres cours d'eau équipés de capteurs. Le dispositif est géré par le Service central d'hydrométéorologie et d'appui à la prévision des inondations [Scharpi] qui coordonne l'information venue de Météo-France et des services de prévision des crues de la Dreal. Il assure la diffusion d'au moins deux bulletins par jour et davan-

tage lorsque la situation l'exige, pour l'ensemble des cours d'eau surveillés. Car tous, en Corse comme sur le continent, ne le sont pas encore. Ces cartes reposent sur les mêmes principes que les cartes de vigilance de Météo-France et adoptent les mêmes couleurs: vert, jaune, orange, puis rouge dans les cas les plus préoccupants. Désormais, les deux plus grands fleuves insulaires, Golo et Tavignano, sont surveillés. En 2021, la Gravona et le Prunelli devraient entrer dans le dispositif avant de l'étendre, par l'implantation d'une quarantaine d'autres stations hydrométriques, sur d'autres cours d'eau. Les principales zones concernées restent néanmoins les trois territoires à risque important d'inondation [Tri], très urbanisés, que sont le grand Bastia, la zone Marana-Golo et le grand Ajaccio. L'ancien système de vigilance reste néanmoins actif, même s'il est moins réactif. En cas d'alerte, une cellule de veille hydrologique [CVH] se met en place, en collaboration entre la Dreal et l'Office d'équipement hydraulique de Corse [OEHC]. C'est que les zones à risques sont nombreuses en Corse. Elles ont été recensées et des Plans de prévention des risques inondations [PPRI] ont été mis en place. Prescrits par le préfet, ils s'imposent aux documents d'urbanisme [plan local d'urbanisme, plan d'occupation des sols, carte communale] afin d'empêcher la poursuite de l'urbanisation dans les zones inondables. «Nous avons 118 communes concernées par ces PPRI, ajoute Patricia Bruchet. En termes d'inondations, tout ne peut être anticipé; connaître et appliquer les bons comportements est essentiel.»

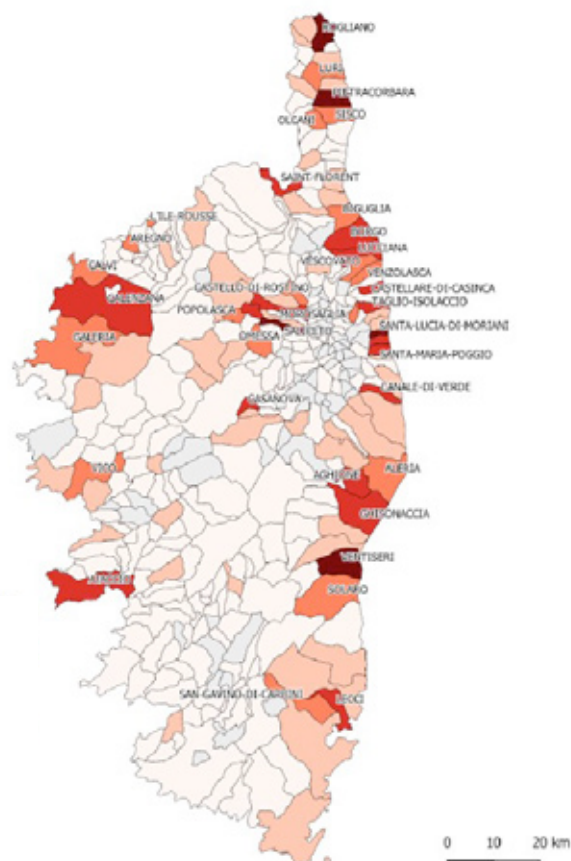
Ils ont été présentés et développés, en présence de François Ravier, préfet de la Haute-Corse, et de nombreux responsables [gendarmerie, pompiers, UISC5, élus, offices et agences, etc.] par Ghislaine Verrhiest-Leblanc, chargée de la Mission interrégionale inondations arc méditerranéen [Miiam]. «Durant les inondations, une victime sur trois est tuée pendant un déplacement, insiste-t-elle. On a tendance à se sentir invulnérable en voiture, mais il n'en est rien: 30 centimètres d'eau suffisent à l'emporter, même s'il s'agit d'un gros 4x4. Les comportements à appliquer sont simples: se tenir informé en écoutant la radio, reporter tous les déplacements, s'éloigner des

VULNÉRABILITÉ DE LA POPULATION



❖ **20% de la population totale Corse se situe en zone inondable, soit plus de 63 300 personnes**

- ❖ En nombre, Ajaccio arrive en tête avec plus de 25 000 habitants en zone inondable (38% de sa population)
- ❖ En terme de pourcentage, Pietracorbara est la commune la plus impactée avec 48% de sa population en zone inondable (300 habitants)



Rappel des inondations en Corse

Pluies torrentielles et inondations n'ont jamais épargné l'île, on a pu le constater encore récemment avec les inondations de juin dernier à Ajaccio. En 1822 un ouragan frappe Corte et Bastia, les pluies endommagent les routes entre Saint-Florent et Bastia et sur Ajaccio. En novembre 1855, dix ponts sont emportés entre Bastia à Sartène. En octobre 1857, à Cervione, des maisons s'effondrent, et, plus loin, la Bravona déborde. 3 personnes périssent. En octobre 1866, la crue exceptionnelle du Fango à Bastia détruit la Route impériale et le village de Barbaggio est ravagé. En octobre 1869, 8 morts et de nombreuses maisons emportées en Balagne. En novembre 1873, le Fium'Alto et le Golo se réunissent dans la plaine de Casinca, qui n'était pas encore urbanisée. En décembre 1888, une tempête fait 11 morts, des maisons sont détruites le long du Golo, de la Restonica, du Tavignano. En novembre 1892, le Rizzanese, l'Oso, le Cavo, la Solenzara et le Tavignano en crue emportent de nombreux ponts. En septembre 1929, le Prunelli déborde, on déplore 3 morts à Ocana. En août 1947, dans la région bastaise et la Plaine orientale, le Golo et le Tavignano créent un immense lac. En septembre de la même année, nouvel épisode torrentiel : 4 ponts sont emportés sur la Bravona, et dans le Cap, le port de Santa-Severa est ravagé. En 1953, 1958, 1962, 1965 et 1966 des routes sont détruites un peu partout en Corse. En septembre 1974, 8 personnes sont emportées par le Tavignano. En octobre et novembre 1980, inondations importantes en Plaine orientale puis dans la région ajaccienne où le trafic de l'aéroport est interrompu pendant 3 jours. En octobre 1985, le tunnel de Bastia est envahi par 4 mètres d'eau. En novembre 1990, de nombreux quartiers d'Ajaccio sont inondés, le port endommagé. Septembre et octobre 1992 connaissent deux épisodes dévastateurs, mais ce ne sera rien à côté de 1993, quand les pluies torrentielles de la Toussaint tuent 6 personnes et causent 3 milliards de francs de dégâts. 1994, 1996, 1999, 2000 et 2002 ont connu aussi des désastres, sans oublier 2008, avec 1,50 m d'eau dans certaines rues d'Ajaccio. ■ Source : EPRI 2011

cours d'eaux, ne surtout pas descendre en sous-sol, même pour récupérer un bien qu'on juge important, se réfugier dans les étages, ne jamais s'engager sur les routes inondées et ne pas aller chercher les enfants à l'école : ils y sont en sécurité.» Citant Rose Bertin*, elle ajoute : «Il n'y a de nouveau que ce qui est oublié, tout n'est pas dû aux changements climatiques et souvent, la toponymie le rappelle.»

La base de données historiques sur les inondations (BDHI) recense d'ailleurs ces phénomènes pour le territoire national. Quant aux différentes plaquettes réalisées par la Miam à destination des sco-

laire, des particuliers ou des décideurs**, elles sont accessibles sur le site de la Dreal Provence Alpes-Côte d'Azur à la page *Prévention des risques*. On y trouve également, en téléchargement gratuit, un remarquable ouvrage intitulé *La mémoire par l'image*, illustrant par des photos 150 ans d'histoire des inondations sur l'arc méditerranéen. ■ Claire GIUDICI

*modiste favorite de Marie-Antoinette qui voyait en elle sa «ministre des modes».

**Le rôle du maire avant, pendant et après la crise ; Le rôle du citoyen ; Le rôle du gestionnaire de camping dans les zones potentiellement inondables ou submersibles ; Le rôle d'un chef d'entreprise ; etc.

TOCCA À NOI VEUT FAIRE SA «PART DU COLIBRI»



Fondée par la militante associative Lætitia Descoin-Cucchi, cette toute nouvelle plateforme internet fait la part belle à ceux qui font bouger la Corse.

Sur ses pages, chaque jour, elle met en lumière l'actualité et les initiatives des associations, fondations, entreprises, mécènes et autres acteurs engagés de l'île.

Un média collaboratif et solidaire qui veut montrer que chacun a son rôle à jouer dans le monde d'après.

C'est une sorte d'ovni qui vient tout juste de débarquer sur la planète des médias insulaires. Imaginé et créé par Lætitia Descoin-Cucchi, la plateforme internet Tocca à noi (<https://toccaanoi.com/>) a vu le jour au début de l'été. Son but : être un média entièrement consacré à l'actualité des associations, fondations, entreprises et plus largement de tous les acteurs engagés en Corse. Militante associative hyperactive, engagée sur le terrain depuis de longues années en Corse, Lætitia Descoin-Cucchi avait cette idée en germe dans un coin de sa tête depuis déjà longtemps. Mais ce sont les événements de ces derniers mois, et la tournure inédite de cette année 2020 qui l'ont poussée à la concrétiser : «L'initiative est née pendant le confinement. Comme tout le monde, j'ai eu l'occasion d'avoir du repos forcé qui m'a permis de beaucoup réfléchir à ce que j'avais envie de faire. Depuis longtemps, dans le cadre de mon engagement associatif, je rencontre des hommes et des femmes qui, partout en Corse, dans leurs micros-régions, se mobilisent au quotidien au service de l'intérêt général, au service des autres, au service d'actions qui sont porteuses de sens, et j'ai toujours eu envie de les aider à mettre leurs actions en lumière».

Ainsi, derrière son design épuré, loin de l'information qui veut aller toujours trop vite, la plateforme Tocca à noi entend être un média solidaire et engagé qui vient placer l'humain au premier rang. Dans ses articles, elle prend ainsi le temps de présenter des actions et les motivations des femmes et des hommes qui les portent. Dans la même veine, des podcasts, dont le premier invité sera le Dr Pernin, seront également mis en ligne deux fois par mois pour laisser des personnalités inspirantes s'exprimer librement. Enfin, des tribunes libres laisseront aussi l'occasion à d'autres de partager leur point de vue sur un sujet. Mais au delà, le site se veut aussi être un outil collaboratif de promotion et de soutien des initiatives locales, en

permettant aux internautes de consulter et de partager les informations relatives à des actions qui vont en faveur l'intérêt général. «Tocca à noi offre également la possibilité de mettre en relation des mécènes, bénévoles et associations insulaires qui publient leurs offres et leurs demandes de bénévolat et de mécénat pour faciliter l'engagement à leurs côtés». Il faut dire que forte de son expérience de terrain, Lætitia Descoin-Cucchi se dit en effet convaincue que pour construire un monde plus juste et durable, les associations et les structures de l'économie sociale et solidaire ont un grand rôle à jouer. «On parle beaucoup du monde d'après et je pense que ce dont on peut être sûr, c'est que ces acteurs-là ont toute leur place dans le monde d'après et même qu'ils doivent être valorisés et encouragés».

En étant au service des ceux qui s'engagent pour un développement plus responsable, solidaire et écologique sur l'île, Tocca à noi a aussi un autre objectif : accélérer le développement de l'engagement sociétal en Corse. «En mettant en lumière des actions, mais aussi les hommes et les femmes qui les portent, on pense qu'ils peuvent avoir valeur d'exemple, et que cela peut donner envie à d'autres de s'engager», glisse Lætitia Descoin-Cucchi. Ce n'est ainsi pas par hasard qu'elle a choisi le nom de son nouveau projet. «Tocca à noi, c'est bien ce que cela veut dire. C'est un nom qui nous est venu en nous répétant la fable du colibri. Selon celle-ci, il y avait un jour un incendie dans une forêt, les plus gros animaux étaient complètement transis, ne bougeaient plus, ne savaient plus quoi faire et un seul petit colibri faisait des aller-retour avec quelques gouttes d'eau dans son bec. Les autres animaux lui ont dit qu'il était fou et que cela ne servait à rien, et lui a répondu : «Oui peut-être, mais moi je fais ma part», raconte-t-elle en souriant. En fait c'est cela qu'on dit : chacun peut agir et faire sa part à son niveau. Donc, avà tocça à noi!». ■ Manon PERELLI

CREATION SOCIETE

N° 01



B. LEONELLI

Avocat - 5, Rue César Campinchi
20200 Bastia
Tél. 04.95.31.69.67

Email :

cabinet.leonelli@orange-business.fr

CONSTITUTION DE SOCIETE

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à BASTIA du 30 Septembre 2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société Civile,
Dénomination sociale : " SCI MILA"
Siège social : Patrimonio [20253] Lieu-dit Santa Maria
Objet social : L'acquisition, la construction, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.
Durée de la société : 99 années à compter de la date de l'immatriculation de la société au R.C.S.
Capital social : 1.000 €.
Gérance : Monsieur Philippe, Emile GIUSEPPI, demeurant à Patrimonio [20253] Lieu-dit Santa Maria,
Immatriculation de la société au R.C.S. de Bastia.

Pour avis, Le Gérant.

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 16 septembre 2020, à BASTIA (20200), il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination de la société : EAT'ALIA
Forme : Société par Actions Simplifiée
Objet : Restauration rapide de type sandwicherie, préparation et vente de pizza, bruschetta, sur place, à emporter ou en livraison à domicile, et vente de boissons non alcoolisées.
Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, ou susceptible d'en faciliter la réalisation, y compris la prise de participation dans toutes sociétés.
Siège social : 3, Cours FAVALE, 20200 Bastia.
Durée : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Bastia.
Capital social : 1000 Euros, constitué par apport en numéraire exclusivement.
Président : Mme Estelle GALIEN, demeurant 38 Lot Les Hauts de Biguglia, 20620 Biguglia
Immatriculation : RCS de Bastia

Pour avis et mention,

N° 03

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à BASTIA [20600] du 1er octobre 2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société Civile Immobilière
Dénomination sociale : STEBEL
Siège social : C/o Cabinet C2C CORSE, résidence Altéa, Chemin Puretti, Rue Maréchal Juin, 20600 Bastia
Objet social : L'acquisition, la vente à titre exceptionnel, la propriété, l'échange ainsi que la location, l'administration et la gestion de tous biens immobiliers, mobiliers, la réalisation de toutes opérations immobilières et financières, l'emploi de fonds et valeurs, la prise de participations directes ou indirectes dans toutes entreprises.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 2000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Madame Isabelle Angèle Anne LANFRANCHI, demeurant à AJACCIO [20090], Route d'Alata, Fontaine des Prêtres.
Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ;
Agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis,
La Gérance.

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à Ajaccio en date du 25/09/2020, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : FEDERICCI ARCHITECTE,
Siège social : 47, Route du Vittulo, Ajaccio [Corse]
Objet : L'exercice de la profession d'architecte, en particulier de la fonction de maître d'œuvre et toutes missions se rapportant à l'acte de bâtir et à l'aménagement de l'espace.
À cette fin, la société peut accomplir toutes opérations concourant directement ou indirectement à la réalisation de son objet ou susceptibles d'en favoriser le développement.
Elle peut réaliser toutes opérations qui se rapportent à cet objet social et qui sont compatibles avec celui-ci, dans les conditions fixées par les textes législatifs et réglementaires.
La participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.
Capital : 1000 euros
Gérance : Jean-Christophe, Antoine FEDERICCI, demeurant 47, Route du Vittulo, Ajaccio [Corse],
Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio,

Pour avis, L'associé fondateur,
mandaté à cet effet ou le gérant.

N° 05

MC & G

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1.000,00 euros
Siège social :
Chez Monsieur Daniel Lauvernet
20218 Castiglione

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CASTIGLIONE [20218] du 06.10.2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : MC & G
Siège : Chez Daniel LAUVERNET, 20218 Castiglione
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1000 euros
Objet : Contrôle de gestion, réalisation de budgets prévisionnels, établissement des outils nécessaires au suivi des résultats d'une entité, définition des objectifs d'un service, mise au point d'un projet de plan avec les responsables opérationnels, contrôle des résultats obtenus, analyse des chiffres de prévision et des chiffres réalisés, préconisation de solutions pour remédier aux difficultés rencontrées.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Julien, Joseph CHIORBOLI, demeurant Cardo Village, Falata Di I Forni, 20200 Bastia
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,
Le Président.

N° 06

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 30/09/2020, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : JKS
Objet social : L'acquisition des biens immobiliers suivants : Immeubles, maisons, appartements, Terrains. la gestion et l'administration desdits biens ainsi que de tous biens et droits immobiliers dont la société sera propriétaire, L'emprunt des fonds nécessaires aux acquisitions sus relatées et la constitution des garanties y relatives, Et plus généralement, la réalisation de toutes opérations, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social sus décrit, pourvu que ces opérations n'affectent pas le caractère civil de la société.
Siège social : Chemin Fiuminale, Vignola, 20220 Monticello
Capital : 100 €
Durée : 50 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia
Gérance : Monsieur POZZO DI BORGO JOSEPH, demeurant Chemin Fiuminale, Vignola, 20220 Monticello
Clause d'agrément : Toute cession de part doit être constatée par écrit, soit par acte sous seing privé enregistré, soit par acte notarié. Elle est opposable à la société dans les formes prévues à l'article 1690 du Code civil.

POZZO DI BORGO JOSEPH,

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 06/10/2020, il a été constitué une Société ayant pour :
Dénomination : VPM
Forme : SAS
Siège : Route Impériale - Lieu-dit Campo Quadrato - Biguglia [20620]
Objet : L'ordonnement, Pilotage, coordination, mission complète, délégitimation de Maitrise d'ouvrage, maîtrise d'oeuvre, consultant dans le BTP, économiste du bâtiment, les travaux maritimes, l'énergie photovoltaïque, les énergies renouvelables, la maçonnerie générale et le génie civil.
Les travaux de second oeuvre, plâtrerie, peinture, revêtement de sols et murs, carrelage, menuiserie et pose de PVC, parpaing, brique, plomberie et électricité.
Durée : 99 ans
Capital : 1.000 €
Président : Antoine PETRIGNANI demeurant Route Impériale - Lieu-dit Campo Quadrato - Biguglia [20620].
Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.
Immatriculation : RCS Bastia

Pour avis,

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date du 1er octobre 2020 a été constitué la Société HOLDING BC, société par actions simplifiée au capital de 350.000 euros, dont le siège est à SAINTE LUCIE DE PORTO VECCHIO [20144], commune de Zonza, Taglio Rosso ayant pour objet : l'animation et la direction de sociétés filiales par la conduite de la politique du groupe et la participation au contrôle de ces sociétés ; la réalisation, à titre interne au groupe, de prestations de services spécifiques en matière directionnelle, administrative, juridique, comptable, financière, informatique, bureautique, commerciale, immobilière, technique, de ressources humaines et de gestion de trésorerie, etc... Monsieur Guy BOGOLI demeurant Taglio Rosso, commune de Zonza, 20144 SAINTE LUCIE DE PORTO-VECCHIO a été désigné en qualité de Président. Madame Sarah COHEN demeurant 41 rue Grimaldi, 98000 MONACO a été désignée en qualité de Directeur général.
La durée de la société est fixée à 99 années à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio. Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision. Chaque action donne droit à une voix. Toutes les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

N° 09

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 16/09/2020 constitution de la SASU : betvalle. Capital : 500€. Sise : 4, Rue Pozzo Di Borgo, 20000 Ajaccio. **Objet :** Etudes techniques BTP et activités liées. **Président :** SONIA CAPRIOLI EPOUSE VALLE, Chemin de Sornagone, 20129 Bastelicaccia. Chaque associé participe aux AG. Cession libre. **Durée :** 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 02/10/2020, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : CESARINI INVEST
FORME : Société par Actions Simplifiée
CAPITAL : 302000 euros
SIEGE : RN 198, Folelli, 20213 Penta Di Casinca

OBJET : La prise d'intérêt sous quelque forme que ce soit et notamment par souscription ou rachat de toutes valeurs mobilières, actions, obligations, parts ou titres cotés ou non cotés dans toutes sociétés ou entreprises constituées ou à constituer sous quelque forme que ce soit, industrielle, commerciales, financières, agricoles, immobilières ou autres, ainsi que l'animation de celles-ci à travers la participation active à la conduite de la politique du groupe.
DUREE : 99 années

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

PRÉSIDENT : Monsieur Ghjuvan-Carlu CESARINI, demeurant Station Vito, RN 198, 20213 Penta Di Casinca,
IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 11

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à Ajaccio en date du 25/09/2020, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

AURELIE GISPALOU ARCHITECTE,
Siège social : Résidence Les Terrasses des Millelli, Ajaccio [Corse]
Objet : L'exercice de la profession d'architecte, en particulier de la fonction de maître d'œuvre et toutes missions se rapportant à l'acte de bâtir et à l'aménagement de l'espace.

À cette fin, la société peut accomplir toutes opérations concourant directement ou indirectement à la réalisation de son objet ou susceptibles d'en favoriser le développement.

Elle peut réaliser toutes opérations qui se rapportent à cet objet social et qui sont compatibles avec celui-ci, dans les conditions fixées par les textes législatifs et réglementaires.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital : 1000 euros

Gérance : Madame Aurélie GISPALOU, demeurant Résidence les Terrasses des Millelli, Ajaccio [Corse],

Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, L'associé fondateur, mandaté à cet effet ou le gérant.

N° 12

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 17/09/20, il a été constitué une SAS dénommée **BATIMMO**. **Siège social** : Pole commercial e Caselle, hameau de Lozari, 20226 Belgodère. **Capital** : 5000€. **Objet** : La location et l'exploitation d'appartements et de maisons, vides ou meublés, destinés à l'habitation principale ou secondaire et d'immeubles non résidentiels. **Président** : M. Thomas Argenti, Pole commercial e Caselle, hameau de Lozari, 20226 Belgodère. **Durée** : 99 ans. **Immatriculation** au RCS de Bastia.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 02/10/2020, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : PMC
FORME : Société par Actions Simplifiée
CAPITAL : 1000 euros
SIEGE : RN 198, Folelli 20213 Penta Di Casinca

OBJET : La restauration traditionnelle ; Débit de boissons ; La location de locaux meublés.

DUREE : 99 années

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant selon les règles définies à l'article 13 "Règles d'adoption des décisions collectives" des statuts avec prise en compte des voix du cédant. L'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

PRÉSIDENT : Monsieur Ghjuvan-Carlu CESARINI. Né le 07/04/1982 à BASTIA. Célibataire. Demeurant Station Vito, RN 198, 20213 Penta Di Casinca

IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 14

AVIS DE CONSTITUTION

Par Assp du 22/9/2020, il a été constitué une SAS dénommée :

CENTRE ORTHOPÉDIQUE DE LA CORSE.
Capital : 300 euros.

Siège : Immeuble le Vinci, Rue Jean Pierre Gaffori, 20600 Bastia.

Objet : Appareillages orthopédiques et médicalisés de séries et sur mesure, orthopédie générale et pédiatrique, orthèses de mains, prothèses, vêtements compressifs.

Durée : 99 ans.

Président : Mme TADDEI Aurore, Résidence Saint Michel, Bât B, 20600 Bastia, pour une durée indéterminée.

Admission aux assemblées et droit de vote : Chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives. Chaque action donne droit à une voix.

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. **Transmission des actions** : Cessions libres entre associés et soumises à l'agrément préalable du Président de la société envers les tiers.

Immatriculation au RCS de Bastia.

N° 15

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 01/09/2020, il a été constitué une SASU dénommée :

BA CONSTRUCTION

Siège social : Cité Mattei, Bât A, 9 Rue Col Colonna d'Ornano, 20000 Ajaccio
Capital : 100€

Objet : Prestations de service, réalisation et conception des projets d'aménagement intérieur et décoration

Président : M. ABDELAZIZ BARHOUMI, Cité Mattei, Bât A, 9 Rue Col Colonna d'Ornano, 20000 Ajaccio.

Admissions aux assemblées et droits de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agréments : Actions librement cessibles entre associés uniquement.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio.

DISPROCAR

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 500 euros

Siège social :

Zone Industrielle du Vazzio

20090 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous signature privée à AJACCIO du 1er octobre 2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : DISPROCAR

Siège : Zone Industrielle du Vazzio, 20090 Ajaccio

Durée : 99 ans

Capital : 500 euros

Objet : Recherche, achat, location et vente en l'état de véhicules automobiles neufs ou d'occasion, le dépôt-vente de véhicules ainsi que toutes activités annexes ou connexes s'y rattachant.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrement : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. Romain, Jean, René SCHEER, demeurant Lieu-dit Canapale, Milella, 20167 Péri

Immatriculation : RCS Ajaccio.

Pour avis, le Président.

N° 17

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte ssp en date du 09/10/2020, il a été constitué une SASU :

Dénomination :

AZZ KAR

Siège social : Villa Santini, 295 Route du Village, 20230 San Nicolao

Capital : 100 €

Activités principales : exploitation de voiture de transport avec chauffeur vtc

Durée : 99 ans

Président : M. AZZIOU Azzedine Villa Santini, 295 Route du Village de San Nicolao, 20230 San Nicolao

Immatriculation au RCS de Bastia.

N° 18

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant ASSP en date à FURIANI [2B] du 06/10/2020, constitution de la Société "PIERRELISE".

Forme : SCI. **Siège** : 401 Route de l'Etang, lieu-dit Lenza Lungha, 20600 FURIANI. **Durée** : 99 ans. **Capital** : 1.000 € en numéraire. **Objet** : l'acquisition, la mise en location, la mise en valeur de l'immobilier [notamment familial], l'administration et l'exploitation, par location ou autrement, ainsi que la vente de tous immeubles et droits immobiliers.

Exercice du droit de vote : chaque part donne droit à une voix. **Agrement** : toute Cession de parts, y compris entre associés, doit être agréée par un ou plusieurs associés représentant au moins les 2/3 des parts sociales.

Gérant : M. Thomas LEFEBVRE, demeurant 401 Route de l'Etang, lieu-dit Lenza Lungha, 20600 FURIANI.

Immatriculation au RCS de Bastia.

MINERAL

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 3000 euros

Siège social : Lieu-dit-Ardisson

20600 Bastia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 13 août 2020 à Bastia, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : MINERAL

Siège : Lieu-dit-Ardisson, 20600 Bastia

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 3000 euros

Objet : La création, la réalisation, la production et la vente d'objets de décoration, ameublement, textiles, luminaires

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrement : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Eric Limongi, demeurant 10 Lot Orto Simonetta, route de Saint-Florent, 20200 Bastia

Directeur général : Monsieur Michael Leduc, demeurant Maison Carta, route de l'Aéroport, 20290 Lucciana

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis,

Le Président.

N° 20

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 15/09/2020, il a été constitué une S.A.S. ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

CRYO MED-Art Corsica

Objet social : Location de matériel médical.

Siège social : 5b, Lotissement U Pietralbu Suttanu, 20214 Calenzana.

Capital : 1.000 €. **Durée** : 70 ans. **R.C.S** : BASTIA.

Président : Monsieur Wojciech FIJOLEK demeurant Route de l'aéroport à CALVI.

N° 21

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte ssp en date du 10/10/2020, il a été constitué une SASU :

Dénomination :

CUNNOSCI

Siège social : Spl M3e, Immeuble Castellani, 4 Avenue du Mont Thabor, 20090 Ajaccio

Capital : 500 €

Activités principales : Conseil en relations publiques et communication [ape:7021z]

Durée : 99 ans

Président : Mlle ROYER Audrey, Renée Résidence Empire, Bât. E2 Avenue Maréchal Lyautey, 20090 Ajaccio

Cession d'actions : Libre

Exercice du droit de vote : Chaque action donne droit à une voix.

Conditions d'admission aux assemblées : Chaque action donne droit à une voix.

Immatriculation au RCS d'Ajaccio.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 24/09/2020, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : GROUPE M. P. P. L.

Objet social : La prise de participations dans toutes sociétés françaises ou étrangères, quelque soient leur objet social et leur activité.

La réalisation de toutes prestations administratives, commerciales, de gestion et de direction.

L'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte.

La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus.

Siège social : ZI de Purrettone, 23 Allée Jaune, 20290 Borgo

Capital : 1000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia

Président : Madame TODIRASCU MARIA, demeurant 95 Route de Capitello, 20290 Borgo

Admission aux assemblées et droits de votes : Seul l'associé unique est compétent

Clause d'agrément : La cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers ou au profit d'un associé est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

MARIA TODIRASCU,

**POUR ACCELERER VOS DEMARCHES
PAIEMENT
PAR CARTE BANCAIRE**



SUR PLACE OU PAR TELEPHONE

N° 23

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à Ajaccio en date du 10 octobre 2020, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : LILIA,

SIEGE SOCIAL : Avenue Nicolas Peraldi - Imm. Pauline Bonaparte - Ajaccio [20090]

OBJET : L'acquisition par achat, apport ou autrement, la location et la gestion de tout immeuble, droit réel immobilier ou droit au bail ;

Eventuellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société ;

L'ouverture en tous lieux de dépôts, agences et succursales ; l'acquisition de tous droits et licences, concessions, dépôts, marques de fabrique ou autres ; L'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe ;

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 1000 euros

PRESIDENT : Monsieur Laaziz AZOHRI, demeurant Chemin de Biancarello - Le Cytise C2 - 20090 Ajaccio, IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, le président.

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une Société par acte authentique reçu par Maître Gilles MENARD, en date du 12 octobre 2020, à PLERIN.

Dénomination : G4ever.

Forme : Société Civile.

Siège social : 7 résidence la Lunéra - route de la Moyenne Corniche, 20166 GROSSETO-PRUGNA. Objet : Gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Durée de la société : 99 année(s).

Capital social fixe : 200 euros

Montant des apports en numéraire : 200 euros. Cession de parts et agrément : Toute cession ou transmission à toute personne autre que les associés est soumise à agrément de la gérance. Gérant : Monsieur Patrick GILBERTON, demeurant 7 résidence de la Lunéra - route de la Moyenne Corniche, 20166 AJACCIO

Gérant : Madame Marie-Antoinette GILBERTON née AUDIRAC, demeurant 7 résidence de la Lunéra - route de la Moyenne Corniche, 20166 GROSSETO PRUGNA. La société sera immatriculée au RCS AJACCIO.

Pour avis.

N° 25

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CERVIONE du 09/10/2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale :

CALENDINI MELANIE

Siège social : Immeuble Alzete 3, Lieu dit Alzete, 20221 Cervione

Objet social : Transport de voyageurs par taxi, particuliers et médical

Durée de la Société : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au R.C.S.

Capital social : 2000 euros

Gérance : Mme Mélanie, Françoise, Pauline CALENDINI, demeurant Chez M. Thomas Carlos GONCALVES, Immeuble Alzete 3, Lieu-dit Alzete, 20221 CERVIONE, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au R.C.S. de BASTIA.

Pour avis, la gérance.

N° 26

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 08/10/2020, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : GABY

Objet social : Achat et vente de tous biens immobiliers

Siège social : Plaine d'Aregno, 20220 Aregno

Capital : 1000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia

Président : Madame ALLEGRI Simonetti Nathalie, demeurant Plaine Aregno, 20220 Aregno

Admission aux assemblées et droits de votes : L'associé unique peut prendre seul les décisions qu'il juge utile.

Chaque action donne droit à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Clause d'agrément : Les actions sont nominatives, la cession s'opère vis à vis de la société par une notification effectuée à son président, le transfert fait l'objet d'une mention sur le registre des mouvements de la société.

Allegrini Simonetti Nathalie.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 25/09/2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : ANTHEA

Forme : SCI

Capital : 1200 euros

Siège social : RN 193 - Dragone Ouest - 20620 Biguglia

Objet : Acquisition, vente et gestion de tous biens immobiliers

Durée : 99 années à compter de la date de l'immatriculation au RCS

Gérante : Defranchi Evelyne, Sabrina, demeurant 10 Bis Rés Les Mimosas, Rte de Ville, 20200 Bastia

La société sera immatriculée au R.C.S de BASTIA.

Pour avis,

MODIFICATION GERANT

N° 28

SOCIETE CORSE DE CONSERVATION RESTAURATION

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 10.000 euros

Siège social : Le Couvent

20226 Speloncato

752 866 400 RCS Bastia

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 21 août 2020 : Le nom de Monsieur Nicolas Poli, nouveau Gérant, demeurant Le Couvent, 20226 Speloncato, a été substitué dans les statuts à celui de Madame Ewa Poli. L'article 12 des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS : Bastia.

Pour avis,

N° 29

SCI LES RESIDENCES FRANCOIS SALINI

Société Civile au capital de 13.720 €

Siège : Ponte Bonello

20167 Sarrola-Carcopino

444 393 979 RCS Ajaccio

Par décision de l'AGO du 14/10/2019, il a été décidé de :

- Nommer Gérant Mme RAIMONDI NÉE CAPITAINE Jacqueline 515 boulevard Marie Jeanne Bozzi, Villa Belladonna, 20166 Porticcio en remplacement de M. SICURANI Pierre Marcel démissionnaire. Mention au RCS d'Ajaccio.

N° 30

BARTOLI

Sarl au capital de 8000 euros

Siège social : Lieu-dit Igliastrolo

Porto de Porto Pollo

20140 Serra Di Ferro

431 690 239 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 01/10/20, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant Mme Anne Marie FOATA (Épouse BARTOLI), demeurant Résidence Roc'Alivu, Lieu-dit Tabaccone, 20140 SERRA DI FERRO, pour une durée illimitée à compter du 01/10/20.

Pour avis, La Gérance.

MODIFICATION SIEGE SOCIAL

N° 31

SCI MANATHOÏL 1

Société Civile Immobilière

Au capital de 1.000 €

Siège : 17, Rue des Coquelicots

92140 Clamart

820174118 RCS de Nanterre

Par décision de l'AGE du 20/09/2020, il a été décidé de transférer le siège social à compter du 21/09/2020 au Route des Cannes - U RIFUGIU - 20166 PORTICCIO.

Gérant : M. FRANZONI MARTIAL - U RIFUGIU - ROUTE DES CANNES - 20166 PORTICCIO

Radiation au RCS de NANTERRE et ré-immatriculation au RCS d'AJACCIO.

N° 32

SARL DENIM B

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 7628,45 Euros

Siège social : Boulevard Lantivy

Résidence Diamant - 20000 Ajaccio

RCS Ajaccio : 382 765 535

Par décision de l'AGE du 24/09/2020, il a été décidé de transférer le siège social au 2 bis rue SOLFERINO - Immeuble le Cardinal - 20000 Ajaccio. Mention RCS Ajaccio.

N° 33

LEMA

SCI au capital de 1000 €,

364, route du Logis Neuf,

06460 Caussols

RCS Grasse n°527810469

TRANSFERT SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une AGE du 01/10/2020 présent effet le 01/10/2020, il a été décidé de transférer le siège social au Linstinchello - 20240 SOLARO. Gérant : Mr L'HOTE Stéphane demeurant linstinchello 20240 SOLARO. Radiation au RCS GRASSE, réimmatriculation au RCS de BASTIA.

Pour avis,
La gérance.

N° 34

CHICOUFS

Société Civile Immobilière

Au capital de 1.000,00 euros

Siège social : Livisani - 20135 Conca

851 198 259 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITÉ

Aux termes d'une délibération en date du 1er octobre 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du Livisani, 20135 CONCA au Lieu-dit Le Sterven - 29600 SAINTE SEVE à compter du 1er octobre 2020, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis,
La Gérance.

N° 35

**B. LEONELLI**

Avocat

5, Rue César Campinchi
20200 Bastia
Tél : 04.95.31.69.67
Fax : 04.95.32.79.15

SANI

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 400 €
Siège social : Résidence Luce
Lieu-dit Minelli
20200 Ville Di Pietrabugno
RCS Bastia : 523 689 503

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date à BASTIA du 1er Octobre 2020, la collectivité des associés a décidé de transférer le siège social à compter du même jour de BASTIA [20200] Rue Posta Vecchia à VILLE DI PIETRABUGNO [20200] Lieu-dit Minelli, Résidence Luce, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis,
Le gérant.

N° 36



Etude de Maîtres

**Jacques BRONZINI
de CARAFFA
et Thomas LEANDRI,**

Notaires associés à Bastia
(Haute-Corse), 1, rue Luiggi Gialferi.

INSERTION – TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

La Société dénommée SCI DU CENTRE, Société civile immobilière au capital de 1000 €, dont le siège est à BASTIA [20200], 2 rue Miot, identifiée au SIREN sous le numéro 884304734 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA.

Aux termes d'une délibération en date du 2 septembre 2020 de la Société susvisée, en application des statuts de la Société, il a décidé de transférer le siège social et de modifier corrélativement l'article 4 des statuts.

À compter du 2 septembre 2020, le siège social :

- qui était à BASTIA [20200], 2 rue Miot - est désormais à BRANDO [20222], Curcianella, Hameau de Mausoleo.

La société reste immatriculée au RCS de BASTIA.

Pour Avis,
La gérante.

N° 37

ALPI RH CONSEIL

SARL au capital de 2000 €

Siège social : Avenue Maréchal Lyautey
Immeuble Lannes I - 20090 Ajaccio
RCS Ajaccio 793931601

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12/10/2020, il a été décidé de transférer le siège social au AVENUE MARECHAL LYAUTEY, IMMEUBLE MURAT 2, 20090 AJACCIO à compter du 01/11/2020.

Modification au RCS d'Ajaccio.

N° 38

SCI MANATHOÏL 2

Société Civile Immobilière

Au capital de 1.000 €

Siège : 17, Rue des Coquelicots
92140 Clamart
820108892 RCS de Nanterre

Par décision de l'AGE du 20/09/2020, il a été décidé de transférer le siège social à compter du 21/09/2020 au Route des Cannes - U RIFUGIU - 20166 PORTICCIO.

Gérant : M. FRANZONI MARTIAL - U RIFUGIU - ROUTE DES CANNES - 20166 PORTICCIO.

Radiation au RCS de NANTERRE et réimmatriculation au RCS d'AJACCIO.

N° 39

SAS 2JL SANGUINETTI

Au capital de 1000,00 €

Siège social : Jardin du Fango

Bât D - 20200 Bastia

Immatriculation au RCS de Bastia
841 145 568

Par décision de l'associé unique du 29 septembre 2020, il a été décidé de transférer le siège social au Allée Jaune, Lot N°28 - Bât B - ZA de Puretone - 20290 Borgo à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Modification au RCS de Bastia.



N° 40

CCA&EXPERTISE

Aux termes d'une délibération en date du 01/12/2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée CCA&EXPERTISE au capital de 1000 euros immatriculée au RCS d'AJACCIO 819 963 760 a décidé de transférer le siège social de RUE PIERRE ANDREANI, 20137 PORTO-VECCHIO à IMMEUBLE POLI CLIM, AVENUE GEORGES POMPIDOU, 20137 PORTO-VECCHIO, à compter du 01/12/2018 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, le gérant.

N° 41

GAIA

SC au capital de 303 €

Siège social : 4, Villa du Parc

75019 Paris

RCS Paris 437843469

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 01/10/2020, il a été décidé de transférer le siège social au RD 303, LD FAVALE, 20129 BASTELICACCIA à compter du 01/10/2020. Durée : 60 ans. Objet : L'acquisition, la gestion, la location, et l'entretien de biens immobiliers. Radiation au RCS de PARIS et immatriculation au RCS d'AJACCIO.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 42

COTE BONAPARTE

Société à Responsabilité Limitée

Transformée

en Société par Actions Simplifiée

Au capital de 10.000 euros

Siège social : Résidence Empire

Bât D2 - Avenue Maréchal Lyautey

20090 Ajaccio-RCS Ajaccio 493610562

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'une délibération en date du 30/09/2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L.227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du 01/10/2020, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 10.000 euros. **ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE** : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. **TRANSMISSION DES ACTIONS** : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société. Madame Annie POGGI, gérante, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par la Présidente de la société : Madame Annie POGGI demeurant Résidence Empire - Bat D2 - Finosello - 20090 AJACCIO.

Pour avis, Le Président.

N° 43

U CHIOSU

Société Civile Immobilière

de Construction Vente

Au capital de 1000 euros

Siège social : La Croix - 20137 Lecci

878 621 747 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITÉ

Aux termes d'une délibération en date du 23/07/2020, l'A.G.E. a décidé :

- d'étendre l'objet social actuel à tous les programmes immobiliers et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

* Ancien objet social :

- L'acquisition d'un terrain sis à LECCI [20137] ; la construction sur ce terrain puis la vente en totalité ou par fractions des immeubles construits (avant ou après leur achèvement) ; accessoirement la location partielle des immeubles.

* Nouvel objet social :

- L'acquisition de terrains à titre onéreux ou par voie d'apport ; la construction sur lesdits terrains puis la vente en totalité ou par fractions des immeubles construits (avant ou après leur achèvement) ; accessoirement la vente de terrains à bâtir et la location partielle des immeubles.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 44



Maître Marie-Paule

DIONISI-NAUDIN

Avocat à la Cour

Spécialiste en droit fiscal

et droit douanier

32, boulevard Paoli - 20200 Bastia

Tel : 04.95.37.64.79

Fax : 04.95.38.54.71

Suivant décision en date du 1er octobre 2020, l'associé unique de la société «T.M.F.», SASU au capital de 155.785 € dont le siège est 3 Lot. Chiarelli, 20240 VENTISERI [RCS Bastia 790 920 086] a décidé de nommer, en qualité de Président, pour une durée indéterminée à compter rétroactivement du 11 juillet 2020, Monsieur Julien THIEBART, demeurant Hameau de Travo, 20240 VENTISERI, en remplacement de Monsieur Michel THIEBART, décédé le 11 juillet 2020.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

N° 45

SCI FLORELIA

Société Civile au capital de 200.000 €

41, avenue Marcel Proust

91250 Saint-Germain-Les-Corbeil

RCS Evry 508 993 557

Suite AGE du 01/09/2020 et à compter de ce jour, transfert du siège social à : Lieu-dit Alivella, 20129 BASTELICACCIA, réduction du capital de 200.000 € à 100.000 €.

Cogérants : M. Pascal Lovadina et Mme VELLESPER Fabienne épouse LOVADINA, demeurant ensemble Lieu-dit ALIVELLA, 20129 BASTELICACCIA.

N° 46

SARL DELTA CONSULTING

S.A.R.L. au capital de 2000,00 Euros

Siège social : 17, Chemin du Massone

20200 San Martino Di Lota

R.C.S. : Bastia 534 675 541

AVIS DE TRANSFORMATION

Par décision de l'associée unique du 01 septembre 2020, il a décidé la transformation de la société en Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée à compter du même jour, sans création d'une personne morale nouvelle, et d'adopter les nouveaux Statuts.

Le capital et sa durée demeurent inchangés.

Cette décision entraîne la modification des mentions suivantes :

Forme :

Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale :

A.M. AVOCAT

AIMEE MAMBERTI

Objet social :

La société a pour objet l'exercice de la profession d'avocat telle que définie par la loi. Elle ne peut accomplir les actes de cette profession que par l'intermédiaire de ceux parmi ses associés ayant la qualité pour l'exercer.

Siège social :

29 rue César Campinchi, 20200 Bastia

Gérance :

Madame Aimée MAMBERTI

Modification sera faite au RCS de Bastia

Pour avis, Le gérant.

N° 47

LIVINGSTONE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000.00 €
Siège social : Avenue Santa Maria
Résidence Victoria - 20260 Calvi
450 764 568 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal de l'assemblée générale du 31 octobre 2019, il résulte que : L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Marc NINU, commissaire aux comptes titulaire, et de la société GECI commissaire aux comptes suppléant.
Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, le représentant légal.

N° 48

CRYPTOSPORT

SAS au capital de 2.000 €
Siège social : Lieu-dit Borgo
20256 Corbara
RCS 850 895 350 Bastia

L'AGE du 28/09/2020 a décidé à compter du 28/09/2020 de transférer le siège social au Hameau de Lunghignano, 20214 MONTEGROSSO,
- Nommer gérant : M HAMEL David, hameau de Lunghignano, 20214 MONTEGROSSO en remplacement de M HEBTING, Pierre
- Modifier le capital social pour le porter à 2410 €.
Mention au RCS de Bastia.

N° 49

Cabinet CERES

10, Avenue Félix Faure - 06000 Nice
Tél. 04 97 03 63 63

SAS PANCAZZI & FILS

SAS, au capital de 50000 €
Siège : Station Service - RN 193
20250 Corte
RCS : Bastia 484913884

Aux termes d'une assemblée générale ordinaire en date du 05 août 2020, Monsieur Jean-Philippe BATTISTI demeurant 5 Avenue Xavier Luciani, 20250 Corte a été nommé Directeur Général de la société à compter du 1er juillet 2020. Formalité au RCS de Bastia.

N° 50

B. A

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1500 euros
Siège social : 4, Place Delaunay
20220 Ile-Rousse
828 589 143 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes des décisions de l'Associé unique du 14 août 2020 :
Le nom de Monsieur Edouard EPURE, nouveau Président, demeurant Quartier E Macchie, 20220 Monticello, a été substitué dans les statuts à celui de Monsieur Marian DOBOS.
Mention sera faite au RCS de Bastia

Pour avis,

N° 51

FIDUCIAIRE SECURITE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7.700 €
Siège : Résidence la Mormorana
20290 Borgo
488377359 RCS de Bastia

Par décision de l'AGO du 30/06/2019, il a été décidé à compter du 01 Janvier 2019 de :

- Prendre acte du départ du commissaire aux comptes DESSAYETTES DE CLAIRVAL-TESTART DE LA NEUVILLE Henri en fin de mandat.
- Prendre acte du départ du commissaire aux comptes suppléant BERNARD Cyril en fin de mandat.

Pour avis.

N° 52

OMEGA ROC

SAS au capital de 16000 euros
RCS Ajaccio : 851 961 789
Siège social :
8, rue du 1er Bataillon de Choc
20090 Ajaccio

Changement de président

Suivant PV du 30/09/2020 :
Madame PAGLIARDINI Odille Marie Pauline veuve MAURIN, demeurant 54 domaine de Suartello, 20090 Ajaccio, a été nommée présidente de la société à compter du 30 septembre 2020 en remplacement de MAURIN Bertrand Pierre démissionnaire.

Pour avis.

N° 53

MODIFICATIONS STATUTAIRES

Les associés de la société SCAD, société par actions simplifiée au capital de 1000€, immatriculée sous le numéro 834 898 181 au RCS de Bastia, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire le 25 septembre 2020, les décisions suivantes ont été prises :
Démission de l'ancien président M. Dominique Felicelli et démission de l'ancien directeur général M. Stéphane Montahut.
Nomination du nouveau président M. Patrice Madeddu suite à la cession de la totalité des actions.
Sur décision du nouveau président la société est transférée de [ancien siège] Résidence Albarella, route du Stade, 20215 Vescovato à [nouveau siège] Les Hameaux du Soleil, 24 allée des Martiniets, 20600 Furiani.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis et mention,

N° 54

AVIS

Le 16.09.2020, l'age de la sarl société de castelli/savignoni, bravone, 20230 linguizzetta, capital 100 €, rcs bastia 479767097, décide d'ajouter à l'objet social les activités suivantes : organisation d'événements liés aux sports mécaniques, manifestations, activités se rapportant aux éléments organisés par la sarl d.c.s de castelli savignoni, organisait course auto, motos, essais automobiles, conseil gestion carrière pilote. rcs Bastia.

N° 55

DOMAINE GUISSANI PAOLI

SASU au capital de 5.000 €
Siège social : Campo Maggiore
Marine de Farinole, 20253 Farinole
RCS 809 426 976 Bastia

L'AGE du 01/10/2020 a nommé directeur général : M PAOLI Jean François Marie, 9 Avenue d'Alsace, 06240 BEAU-SOLEIL. Mention au RCS de Bastia.

N° 56

AVIS

Par assemblée du 2 octobre 2020, les associés de la société LE PODGIO, SARL dont le siège est à POGGIO MEZZANA [20230] Résidence Acqua Bella [819 643 198 RCS BASTIA] ont décidé d'étendre l'objet social à l'activité de restauration ambulante. L'article 2 des statuts sociaux a été modifié en conséquence.

DISSOLUTION LIQUIDATION

N° 57

S.A.R.L. "URBA PRO"

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 €
Siège social : 82, Rue du Cardinal Fesch
20000 Ajaccio
RCS Ajaccio : 803 955 731

AVIS DE PUBLICITE

Il a été décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 12 Octobre 2020 et sa mise en liquidation.
L'associé unique nommé en qualité de Liquidateur de la Société :
Madame FIRROLONI née BORONAT Claudia, demeurant Villa Calypso, Les jardins de Santa Lina, 20000 AJACCIO, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé à Villa Calypso, Les jardins de Santa Lina, 20000 AJACCIO, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AJACCIO.
Mention sera faite au RCS : Ajaccio.

Pour avis,

N° 58

SARL CASTOLA

SARL au capital de 7622,45 € €
Siège social : Avenue Kennedy
Résidence Kennedy - 20090 Ajaccio
RCS Ajaccio 434 460 564

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 31/01/2020, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 31/01/2020, il a été nommé liquidateur(s) M CASTOLA Gilbert demeurant au U Palazzu, Allée Barbagelata, 20090 AJACCIO et fixé le siège de liquidation où les documents de la liquidation seront notifiés au siège social. Mention en sera faite au RCS d'AJACCIO.

N° 59

SARL CAPRAIA

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 18.000,00 €
Siège social : Campelle Soprane
c/o M. Jean Tognetti
20233 Pietracorbara
SIRET : 752.831.339.00011

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 27 Septembre 2020 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 27 SEPTEMBRE 2020 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Pierre TOGNETTI, demeurant Lieu-dit Campelle Soprane, 20233 Pietracorbara, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisée à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé lieu-dit Campelle Soprane, 20233 Pietracorbara. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.



N° 60

DALOGÉ

SCI au capital de 400 euros
Siège social : 59, Marine de Solaro
20240 Solaro
799 115 720 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 29/09/2020, l'AG Extraordinaire a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 29/09/2020, nommé en qualité de liquidateur M. CARLON Gérard, demeurant 44 boulevard Napoléon III, Abbaye de Roseland, Baccara 3, 06200 NICE et fixé le siège de liquidation au domicile du liquidateur où les actes et documents seront reçus. Les modifications seront effectuées au RCS de Bastia.

N° 61

BATI-2B CONSTRUCTION

SARL au capital de 7.000 €
Siège : Route de Calzarellu
20243 Prunelli Di Fiumorbo
750 639 650 RCS de Bastia

Par décision de l'AGO du 07/10/2020, il a été décidé d'approuver les comptes de liquidation, donné au liquidateur M. VENTURINI Jean-François route de Calzarellu, 20243 PRUNELLI DI FIUMORBO, quitus de sa gestion et décharge de son mandat et constaté la clôture de liquidation au 31/10/2019. Radiation au RCS de BASTIA.



COMMUNAUTE DE COMMUNES CENTRE CORSE

Pouvoir adjudicateur :

Désignation :

COMMUNAUTE DE COMMUNES CENTRE CORSE

ZA - RT50 - BP300 - 20250 CORTE

Statut : Communauté de communes

Activité(s) principale(s) :

Services généraux des administrations publiques

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Profil d'acheteur : <http://www.centre-corse.com>

Objet du marché :

Travaux mise en place de l'autosurveillance de STEP - Travaux de mise en place

de l'autosurveillance STEP de Venaco, Vizzavona et Noceta

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : non

L'avis concerne un marché.

Forme du marché : Marché(s) ordinaire(s)

Type de marché de travaux : Exécution

Lieu principal d'exécution :

Territoire communautaire

Code NUTS : FR832

CPV global à la consultation

CPV principal : 45232421-9

Les prestations sont traitées à prix forfaitaires.

Dévolution en marché unique.

L'acheteur n'exige pas de variantes mais les variantes proposées par les opérateurs économiques sont autorisées.

Il n'est pas prévu de retenue de garantie.

Il n'est pas prévu d'avance.

Interdiction de soumissionner

L'acheteur, en vertu des articles L2141-7 à L2141-11 du code de la commande publique, peut exclure les candidatures se trouvant dans les situations qui y sont décrites, en particulier dans les cas qui suivent, sous réserve que dans un délai de 2 jours à compter de la réception d'un courrier l'y invitant, le candidat démontre qu'il a pris les mesures nécessaires pour corriger les manquements qui lui sont reprochés et, le cas échéant, que sa participation à la procédure de passation du marché public n'est pas susceptible de porter atteinte à l'égalité de traitement.

L'acheteur exclut les personnes qui, au cours des trois années précédentes, ont dû verser des dommages et intérêts, ont été sanctionnées par une résiliation ou ont fait l'objet d'une sanction comparable du fait d'un manquement grave ou persistant à leurs obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché public antérieur.

Présentation de candidature :

Dépôt classique : La candidature peut être faite au moyen des formulaires DC1 et DC2 (formulaires à jour sur le site

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)

ou du DUME (document unique de marché européen).

L'acheteur met à disposition des candidats un DUME "Acheteur", c'est à dire que la première partie concernant les informations relatives à la procédure ont été préremplies par l'acheteur ainsi que la partie IV concernant les critères de sélection applicables à la passation du marché.

Les informations requises au titre de la partie I seront automatiquement récupérées par le candidat, pour autant que le service DUME électronique cité ci-dessous soit utilisé par l'opérateur économique pour générer et remplir le DUME. Dans le cas contraire, ces informations doivent être introduites par le candidat.

Le DUME Acheteur est disponible via le service dume du portail Chorus Pro :

<https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>

Conditions de participation et moyens de preuve acceptables :

Les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat sont :

Capacité économique et financière :

Indications concernant le chiffre d'affaires annuel spécifique aux prestations objet du marché sur 3 ans.

Indication concernant le montant couvert par l'assurance pour risques professionnels.

Capacité technique et professionnelle :

Mention des références travaux sur une période de 5 ans.

Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et le nombre de cadres pendant les trois dernières années.

une déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour l'exécution du marché.

Procédure : MAPA ouvert

Critères d'attribution :

Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :

Les critères sont notés sur 100.

1. Critère Prix des prestations pondéré à 60 %.

2. Critère Valeur technique pondéré à 40 %.

Renseignements d'ordre administratif :

Numéro de référence du marché : 2020-004

La présente consultation est une consultation initiale.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 08/10/2020

Date limite de réception des offres : le 10/11/2020 : à 12 heures 00

Le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre pendant un délai de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Délivrance du DCE

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil d'acheteur.

Modalités essentielles de financement et de paiement :

Le délai global de paiement des prestations est fixé à 30 jours.

Règlement par sur présentation d'acomptes validés par le maître d'œuvre.

Modalités de financement des prestations : Fonds propres et subventions. .../...

Avis périodique :

Il ne s'agit pas d'un marché périodique.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Après attribution, aucune forme de groupement ne sera exigée.

La même entreprise ne peut pas présenter pour le marché ou un de ses lots plusieurs offres, en agissant à la fois :

en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements ;

en qualité de membre de plusieurs groupements.

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Introduction des recours : A la réception de la notification de rejet

Conditions de remise des candidatures et des offres

La transmission des candidatures et des offres se font obligatoirement par voie électronique via le profil d'acheteur : www.achatspublicscorse.com.

Un mode d'emploi est disponible sur le site. Les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats.

La remise des candidatures et des offres contre récépissé ne sont pas autorisées.

La présentation d'une candidature sous forme d'un support physique électronique n'est pas autorisée.

L'envoi des candidatures par voie postale n'est pas autorisé.

Signature des documents transmis par le candidat

Il n'est pas exigé des candidats que l'acte d'engagement soit signé(e) au stade de la réception des offres. Seul l'attributaire devra impérativement signer électroniquement l'acte d'engagement.

En cas de groupement l'acte d'engagement sera signé(e) par chaque membre du groupement ou par le mandataire dûment habilité par un document d'habilitation (copie de la convention de groupement ou acte spécifique d'habilitation). La production d'un document d'habilitation, signé de façon électronique par chaque membre du groupement, sera exigé du seul attributaire.

L'obligation de signature électronique se fait conformément aux conditions fixées par l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique.

Autres Informations

Les candidats sont tenus de fournir les documents et renseignements qu'ils ont déjà transmis dans une précédente consultation et qui demeurent valables.

N° 63

Cabinet de Maître Anne-Christine BARRATIER

Avocat - 18 Boulevard Paoli - 20200 Bastia

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

AU PALAIS DE JUSTICE DE BASTIA

Rond Point de Moro Giafferi - 20200 Bastia

Le Jeudi 3 décembre 2020 à 11 h 00

COMMUNE DE SANTA MARIA POGGIO

(Haute-Corse) - 20221 Lieu-dit POGGIO

Dans un Ensemble Immobilier cadastré A 231 Lieu-dit « POGGIO »,

d'une surface de 00ha 01a 70 ca

LOT NUMERO 1 : un appartement situé au premier étage comprenant 5 pièces à usage de séjour, cuisine, salon et 2 chambres constituant la totalité de ce niveau Et la quote part indéterminée de la propriété du sol et des parties communes générales.

LOT NUMERO 2 : un appartement situé au deuxième étage comprenant 5 pièces à usage de séjour, cuisine, salon, 2 chambres constituant la totalité de ce niveau. Et la quote part indéterminée de la propriété du sol et des parties communes générales.

LOT NUMERO 3 : caves, trois caves constituant la totalité de ce niveau.

Et la quote part indéterminée de la propriété du sol et des parties communes générales.

LOT NUMERO 4 : Grenier, un grenier anciennement à usage de séchoir à châtaignes.

Et la quote part indéterminée de la propriété du sol et des parties communes générales.

Le jéralien appartenant aux biens sus désignés, cadastré section A numéro 228 lieu dit « SOTTO LA CASA » commune de Santa Maria Poggio, d'une surface de 00ha 07a 20ca.

EN UN SEUL LOT

Sur la mise à prix de 39.000 Euros.

(Trente Neuf Mille euros)

Les clauses et conditions de la vente sont stipulées dans le cahier des conditions de vente déposé au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal judiciaire de Bastia - Palais de Justice - Rond Point Moro Giafferi, 20200 Bastia où il peut être consulté ou au cabinet de Maître BARRATIER - 18 Bd Paoli - 20200 Bastia.

Les visites seront effectuées en présence de la SCP Michel FILIPPI, huissiers de justice le 16 novembre 2020 à 11 heures.

L'Avocat

Maître A.-C. BARRATIER.



AVIS D'ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE**APPEL D'OFFRES OUVERT**

MONTANT SUPÉRIEUR AU SEUIL DE 139.000 € HT

CCIC/DG/2020.036*Chambre de Commerce
et d'Industrie
de Corse***Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :**

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44 – Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44 – Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) du Pouvoir Adjudicateur :

Services généraux des administrations publiques/
Objet de l'accord cadre : La fourniture de logiciels, licences et abonnements de système de courriers électroniques et collaborations pour la CCI de Corse ainsi que les prestations associées.

Durée de l'Accord Cadre :

1 an renouvelable 3 fois à compter de sa notification

Lieux d'exécution : Hôtel Consulaire à Bastia

Nomenclature Européenne CPV :

Logiciel de courrier électronique. [48223000]
Système de courrier électronique. [48810000]

Caractéristiques principales :

La fourniture de logiciels, licences et abonnements de système de courriers électroniques et collaborations pour la CCI.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Mode de dévolution de l'accord cadre :

Le Pouvoir Adjudicateur a décidé de déroger à la règle de l'allotissement défini à l'article R2113-1 du Code de la Commande Publique car celui-ci est de nature à rendre techniquement difficile et financièrement plus coûteux l'exécution des prestations.

Mode de passation de l'accord cadre :

L'accord cadre est passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert - définie par les articles L.1 à L.6, R2113-3, R2124-2.1 ; R2161-2, R2161-3, R2161-4, R2161-5, R2162-2 al.2, R2162-4 -3°, R 2162-13 et R2162-14 du Code de la Commande Publique.

L'accord cadre est à bons de commande et mono attributaire

L'accord cadre fixe toutes les stipulations contractuelles conformément aux dispositions de l'article R2162-2 al.2 du Code de la Commande Publique et notamment la consistance et le prix des prestations et leurs modalités de détermination. Il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande car pour des raisons techniques, économiques et financières, le rythme et l'étendue des besoins à satisfaire ne peuvent être entièrement arrêtés.

La Chambre de Commerce a décidé de passer un accord cadre sans montant minimum annuel ni maximum annuel.

L'avis concerne un accord cadre.**Modalités essentielles de financement et de paiement de l'accord cadre :**

- Les articles R2191-3 à R2191-62 du Code de la Commande Publique.
- Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement.
- Crédits ouverts à la section : 100.

Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français

Unité monétaire utilisée :

L'euro
Le dossier de consultation et le règlement de consultation sont à télécharger directement sur le site de la plateforme des Achats de l'Etat via le site de la CCI de Corse (<https://www.marches-publics.gouv.fr>), dès la mise en ligne de la présente consultation.

Les candidats devront déposer leur dossier de candidature sur le site de la plateforme des Achats de l'Etat via le site de la CCI de Corse

(<https://www.marches-publics.gouv.fr>)

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du Code de la Commande Publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.
- Tous documents permettant à l'acheteur la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle du candidat au regard de sa capacité économique et financière, de ses capacités techniques et les moyens et compétences professionnels du candidat conformément à l'article R.2143.5 du Code de la Commande Publique, ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.
- La présentation d'une liste de Références pour des prestations similaires sur les trois dernières années.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions des articles R.2143-5 à R.2143-12 du Code de la Commande Publique, ou qui, le cas échéant après mise en œuvre des dispositions de l'article R.2144-2 du Code de la Commande Publique produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles R.2143-3 et R.2143-4 du Code de la Commande Publique, ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

Date limite de remise des offres :

Le 09 novembre 2020 à 10 heures

.../...

Critères de sélection des candidatures :

Les candidatures qui n'ont pas été écartées sont examinées au regard :

- * Des garanties et de la capacité économique et financière,
- * Des capacités techniques et professionnelles du candidat,
- * La liste de prestations similaires effectuées sur les trois dernières années.

Critères de jugement des offres :

Les offres seront examinées selon les critères suivants :

- * Le prix : [40%]

Afin de comparer les offres sur le critère du prix, nous simulerons pour tous les candidats une commande [DQE - Détail Quantitatif Estimatif] sur les propositions faites par rapport aux critères énoncés dans le CCTP.

Les prix seront alors comparés par article et pour le total de la commande fictive ainsi faite et après application des remises éventuellement proposées.

- La Valeur technique au regard : 60%

Celle-ci sera appréciée à l'aune :

- Du nombre d'experts, leur niveau d'expertise et de certification ;
- La maîtrise des compétences énoncées au paragraphe 4.8 et annexe 2 du CCTP ;
- Les modalités d'exécution de la maintenance ;
- Le catalogue d'applications déjà développer par le candidat pouvant être adaptées à la CCI de Corse.

Durée de validité des offres :

06 mois

Numéro de référence attribué par le Pouvoir Adjudicateur :

2020.036

Renseignements complémentaires :

Renseignements administratifs :

Direction Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique

Tél : 04.95.54.44.38/04.95.54.44.66

Fax : 04.95.54.44.96

Renseignements techniques :

Les questions devront être posées sur le site de la plateforme des Achats de l'Etat

(<https://www.marches-publics.gouv.fr>)

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Chemin Montépiano

20407 Bastia Cedex

Tel : 04.95.32.88.66/Fax : 04.95.32.88.55

Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Direction Juridique et Affaires Générales

Tel : 04.95.54.44.66 et 04.95.54.44.38

Fax : 04.95.54.44.96

ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

Le Tribunal peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr :

- * D'un référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif [C.J.A.] et pouvant être exercé avant la signature du contrat dans un délai de 16 jours, à compter de la date de notification du rejet de l'offre,
- * D'un référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif [C.J.A.] et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,
- * Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,
- * Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique.

Date d'envoi du présent avis au JOUE : Oui, le 07 octobre 2020

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 07 octobre 2020

N° 65

COMMUNE DE ROGLIANO**AVIS AU PUBLIC****ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE AU PROJET D'ALIÉNATION
D'UN CHEMIN RURAL AU LIEU-DIT VIGNALELLU****1ère insertion,**

Par arrêté modificatif n°16/2020 en date du 13 octobre 2020, le Maire de ROGLIANO a prescrit l'ouverture d'une enquête publique préalable au projet d'aliénation d'un chemin rural au lieu-dit Vignalellu.

L'enquête publique se déroulera du jeudi 5 novembre 2020 au lundi 23 novembre 2020 inclus, soit pendant 19 jours consécutifs.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la Mairie de ROGLIANO, 20247 ROGLIANO, du jeudi 5 novembre 2020 au lundi 23 novembre 2020 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Durant toute la durée de l'enquête, le public pourra aussi communiquer ses observations par voie électronique à l'adresse mail suivante :

mairiederogligiano@orange.fr

au plus tard le lundi 23 novembre 12h.

Monsieur Antony HOTTIER est désigné en qualité de commissaire enquêteur et recevra le public le jeudi 5 novembre 2020 et le lundi 23 novembre 2020 de 9h à 12h à la mairie de ROGLIANO, 20247 ROGLIANO.

A l'expiration de l'enquête, le dossier sera transmis dans un délai d'un mois au Maire de ROGLIANO. Une copie du rapport et des conclusions du Commissaire enquêteur sera déposée en mairie où toute personne physique ou morale pourra en demander communication.

Le Maire,

Patrice QUILICI.

Avis envoyé le 14/10/2020 à la publication.

N° 66

Maître SEFFAR Jean-Pierre

Avocat

Résidence Paoli - 22 Rue César Campinchi - 20200 Bastia
Tél : 04.95.31.03.05 – Fax : 04.95.31.78.57

VENTE AUX ENCHÈRES

Il sera procédé à la mise en vente aux enchères publiques
de l'immeuble suivant :

**SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE
DE POGGIO-MEZZANA (HAUTE-CORSE 20230)**

Dans un ensemble immobilier, soumis au régime de la copropriété,
Ledit ensemble immobilier cadastré :
Section D n°1116, lieudit Ponticchio Sottano pour une contenance de 50 ares et
05 centiares.

La consistance des biens et droits immobiliers est la suivante :

Lot n°1 (un) :

Au rez-de-chaussée, un appartement comprenant un séjour, une kitchenette, une
salle d'eau-wc, une terrasse, une mezzanine avec une hauteur non réglementaire.
Un emplacement de parking.

Avec les quarante-sept millièmes [47/1000 èmes] de la propriété du sol et des
parties communes générales.

Et les quarante-sept millièmes [47/1000 èmes] des parties communes spéciales.

OCCUPATION : bien inoccupé selon PV descriptif du 09 mars 2020

Devant le Juge de l'Exécution du tribunal judiciaire de Bastia (Haute-Corse)

Le JEUDI 03 DECEMBRE 2020 A 11 HEURES

Mise à prix : 29.000,00 €

LOT UNIQUE

Visite possible des lieux.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du juge de l'exécution
du tribunal judiciaire de BASTIA sous le n°20/00017 ou au cabinet de Maître
Jean-Pierre SEFFAR.

N° 67

AVIS D'APPEL PUBLIC À CONCURRENCE**AVIS DE MARCHÉ**

Département(s) de publication : 20A, 20B

FOURNITURES

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Commune de Zonza.
Correspondant : DYCKE benoit,

Mairie annexe - 20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio

Tél. : 04-95-71-53-80/Télécopieur : 04-95-71-49-18

Courriel : st-saintelucie@wanadoo.fr

Adresse internet : <http://www.zonza.fr/>.

Adresse internet du profil d'acheteur : <http://www.zonza.fr/>.

Objet du marché : LOCATION ET ACQUISITION DE MOTIFS ET DE MATÉRIELS D'ILLUMINATION DE NOËL POUR LA COMMUNE DE ZONZA

Lieu d'exécution et de livraison :

Mairie Annexe - 20144 SAINTE LUCIE DE PORTO VECCHIO

Caractéristiques principales : Location et acquisition de motifs et de matériels
d'illumination de Noël, marché à bon de commande.

Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : Marché à bon
de commande pour un montant compris entre 40.000 et 60.000 euros HT pour
la location et 5000 à 10.000 euros HT en acquisition

Refus des variantes.

Durée du marché ou délai d'exécution : 12 mois à compter de la notification du
marché.

Date prévisionnelle de début des prestations (fournitures/services) : 02 Novem-
bre 2020

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française
ainsi que les documents de présentation associés.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être ef-
fectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de
SIRET : oui

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en
fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consul-
tation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Type de procédure : procédure adaptée.

Date limite de réception des offres : 27 Octobre 2020 à 12:00

Délai minimum de validité des offres : 4 mois à compter de la date limite de ré-
ception des offres.

Autres renseignements :

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité
adjudicatrice : MAPA2020004

Date d'envoi du présent avis à la publication : 12 Octobre 2020.

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et tech-
nique peuvent être obtenus :

Correspondant : DYCKE benoit - Mairie annexe

20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio - Tél. : 0495715380

courriel : st-saintelucie@wanadoo.fr

N° 68

**COMMUNE DE CORBARA**

**ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE
À LA REVISION ALLEGEE DU PLU**

2ème parution

Par arrêté n° A049-2020 du 17 septembre 2020, Monsieur le Maire de Corbara a
ordonné l'enquête publique relative à la révision allégée n°1 du PLU.

Cette révision allégée a pour unique objet de lever la servitude d'Espace Boisé
Classé [EBC] grevant une partie de la parcelle D863.

Monsieur Puccio a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par Monsieur
le Président du Tribunal Administratif de Bastia.

L'enquête publique se déroulera durant 33 jours consécutifs, du jeudi 15 octobre
2020 au lundi 16 novembre 2020 inclus.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête, à feuillets non-mobles, coté
et paraphé par le commissaire-enquêteur, seront déposés en mairie de Corbara
pendant toute la durée de l'enquête publique aux jours et heures habituels d'ou-
verture.

Les informations et pièces relatives à l'enquête publique seront également dis-
ponibles sur le site internet de la commune : www.corbara.fr

Durant cette période, chacun pourra prendre connaissance du dossier et consi-
gner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le
registre déposé en mairie à cet effet, ou par voie électronique à l'adresse suivante
accueil@corbara.fr ou adresser ses observations par écrit au commissaire-en-
quêteur à la mairie de Corbara.

Le commissaire-enquêteur recevra le public en mairie de Corbara le jeudi 15 oc-
tobre 2020 de 9h à 12h (début de l'enquête), le vendredi 6 novembre 2020 de 9h
à 12h, et le lundi 16 novembre 2020 de 9h à 12h (clôture de l'enquête)

L'arrêté d'enquête publique est consultable en mairie de Corbara, sur tous les lieux
habituels d'affichage, et sur le site internet de la commune.

Le rapport du commissaire-enquêteur et ses conclusions seront transmis au Maire
dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête et seront tenus à la disposition
du public en mairie de Corbara.

Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

Le Maire, Paul Lions.

**DERNIERES
MINUTES**

N° 69

SAS DOLCE VITA

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 4.085.000,00 €

Route des Sanguinaires

20000 Ajaccio

RCS Ajaccio n° 418 415 642

Par un acte de décisions de l'associé
unique daté du 01 Octobre 2020, il a été
décidé d'accepter la démission de Ma-
dame Evelynne SAPIN en qualité de Prési-
dente de la société DOLCE VITA à
compter du jeudi 1er Octobre 2020, puis
il a été nommé un nouveau Président,
la SAS ITC immatriculée au RCS D'AJAC-
CIO sous le numéro 828 869 826 sise
Route des îles Sanguinaires - Rési-
dence les Calanques - 20000 AJACCIO
et représentée par son Président, la
SAS PRAXIS, elle-même représentée
par son Président en exercice, Monsieur
Dominique RENUCCI, à compter du
jeudi 1er Octobre 2020, pour une durée
illimitée.

Pour avis, La Présidence.

N° 70

**BRASSERIE
MAJESTIC RINIERI**

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 2000 euros

Siège social : Route de Saint Pancrace
20250 Corte-RCS Bastia 809425929

Aux termes d'une délibération en date
du 03/07/2020, l'A.G.E. des associés,
statuant en application de l'article L.223-
42 du Code de commerce, a décidé qu'il
n'y avait pas lieu à dissolution de la So-
ciété.

Pour avis, La Gérance.

N° 71

DDMF SARROLA

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 10.000 euros

Siège social : Tolla Bord du Lac

20117 Tolla

830 003 117 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale Extraordinaire
réunie le 26/08/2018 a décidé de ré-
duire le capital social de 10.000 euros
à 2000 euros à effet au 01/08/2018 par
voie de réduction de la valeur nominale
des parts. L'article 7 des statuts a été
modifié en conséquence. Les mentions
antérieurement publiées relatives au
capital social sont ainsi modifiées :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Ancienne mention : Le capital social est
fixé à dix mille euros (10.000 euros).
Nouvelle mention : "Le capital social est
fixé à deux mille euros (2000 euros).

Pour avis, La Gérance.

N° 72

LUCANI

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 7622,00 €

Siège social : Quai Landry

20260 Calvi

313 296 923 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal de l'assemblée gé-
nérale extraordinaire du 29 septembre
2020, il résulte que :

- Monsieur Hugo DUNIAUD PRIEUR a
été nommé Président en remplace-
ment de Monsieur Daniel MICHEL à
compter de ce jour.

En conséquence, l'article 35 des statuts
sera modifié ainsi.

Dépôt légal au greffe du tribunal de
commerce de BASTIA.

Pour avis, le représentant légal.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 06/10/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Résolution du Plan de Sauvegarde et l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

Service Nettoyage [SARL]
Rond-Point de Montesoro
Avenue Sampiero Corso
RN 193 - 20600 Bastia

Activité : Nettoyage industriel
RCS Bastia : B 429 442 007, 2000 B 34
Date de cessation des paiements : 15/01/2020

Mandataire Judiciaire :
SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzu
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire, Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>
Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

N° 74

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 06/10/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de la :

Boulangerie-Pâtisserie
Defendini [SARL]

Prunete
20221 Cervione

Activité : Boulangerie - Pâtisserie
RCS Bastia : B 402 722 805, 95 B 214
Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzu
20200 Bastia

Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

N° 75

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 06/10/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a Arrêté le Plan de Redressement de :

Bindi Rigobert Didier
Lot La Maraninca
Plage de la Marana
20290 Lucciana

Activité : Traiteur "Traiteur de la Marana"
à Borgo 20290, Route de la Marana
RCS Bastia : A/481 835 627, 2005 A 80
A fixé la durée de ce plan à 5 ans
Commissaire à l'exécution du plan :

SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzu
20200 Bastia

Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 06/10/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

C.A.P.S. [SARL]
65, route de San Martino
20200 San Martino di Lota

Activité : Mécanique automobile et moto
RCS Bastia : B 822 734 174, 2016 B 572
Date de cessation des paiements :

24/09/2020

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzu
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>
Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

N° 77

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 06/10/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Résolution du Plan de Redressement et l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Sodi-Société Nouvelle [SARL]
Zone Industrielle de Tragone
Lot N3 - 20620 Biguglia

Activité : Travaux publics et bâtiments
RCS Bastia : B 397 481 243, 94 B 131
Date de cessation des paiements :

10/09/2020

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzu
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>
Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

N° 78

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 06/10/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Reprise de la procédure de Liquidation Judiciaire de :

AG Construction [SARL]
Chemin de Teppe Rosse - Punticchio
20270 Aléria

Maçonnerie générale
RCS Bastia : B 510 376 296 - 2009 B 63
A confirmé comme liquidateur :

SELARL BRMJ
[Me Bernard ROUSSEL]
RN 193 - Lieu-dit Canale
20600 Furiani

Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 06/10/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a Arrêté le Plan de Redressement de la :

SARL DOMINICI & FILS [SARL]

Route de Poggio - San Damiano
20243 Prunelli di Fiumorbo

Activité : Boulangerie Pâtisserie à Ghisonaccia, 20240, RN 198

RCS Bastia : B/750 319 915, 2012 B 139

A fixé la durée de ce Plan à 10 ans

Commissaire à l'exécution du plan :

SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzu
20200 Bastia

Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA, Greffier.

N° 80

CHANGEMENT DE NOM

Mlle MATTEI Luna-Stella, Anna Née le 26/06/2000 à Bastia [20] demeurant Hameau de Botticella - 20275 ERSA. Agissant en son nom personnel. Dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet du substituer à son nom Patronymique celui de : MICHELI

N° 81

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous-seing privé à GIUNCHETO [20100] en date du 13 OCTOBRE 2020, il a été constitué une Société aux caractéristiques suivantes :
Forme : Entreprise Agricole à Responsabilité Limitée
Dénomination :

EARL RUCHER D'ACCIOLA

Siège : Lieu-dit ACCIOLA - Monte Chiozzo - 20100 - Giuncheto

Objet : Activités agricoles au sens de l'article L.311-1 du Code Rural et plus particulièrement les activités liées à l'Apiculture.

Durée : 50 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 50.000 euros, composé de cinquante parts de mille euros chacune.

Apports en numéraire : 26.000 euros

Apports en nature : 24.000 euros

Gérance : Madame MESSA Marie épouse FEUVRIER, demeurant à GIUNCHETO [Corse-du-Sud] Lieu-dit Acciola - Monte Chiozzo - nommée pour une durée illimitée.

Agrément : Les cessions de parts sociales sont libres entre associés et soumises à l'agrément unanime des associés dans les autres cas.

Immatriculation : Au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 82

M. SERVICES 2B,

SARL au capital de 10000 €

Siège social : Lieu-dit Guadelli

Résidence a Vadina - App 2

20214 Calenzana

837 967 165 RCS Bastia

Le 19/09/2020, décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur M. Mickael Julien MERCIER, LIEU DIT GUADELLI, Résidence A VADINA, App 2, 20214 Calenzana, et fixé le siège de liquidation au siège social. Modification au RCS de BASTIA.

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION :

« EVEIL MERVEILLEUX »

FORME : Société par Actions Simplifiée
SIEGE SOCIAL : C/O Martin Romangoni - Village Casablanca - 20237 Casablanca

OBJET : La Société a pour objet en France et à l'étranger, la création, l'exploitation, la prise en location gérance de fonds de commerce, directement ou indirectement :

- Soins énergétiques de Reiki, formation en Reiki, stage de bien-être et achats et ventes de tous objets liés au bien-être. Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son développement ;

La participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.

DUREE : 99 ans

CAPITAL : 200 euros

PRESIDENT : Monsieur Martin ROMANGONI, demeurant à Village Casablanca, 20237 Casablanca

IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia

Pour avis,

N° 84

SOLENA

Société à Responsabilité Limitée

En liquidation

Au capital de 1500 euros

Siège social : Imm Le Caducee

20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio

753 704 006 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 7 octobre 2020.

Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 7 octobre 2020 et sa mise en liquidation. L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur Monsieur TAFANI Olivier, demeurant Imm U Renacciu, Capo di Lecci, 20137 LECCI, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé Imm U Renacciu, Capo di Lecci, 20137 LECCI, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Mention sera faite au RCS : Ajaccio.

Pour avis,

N° 85

RECTIFICATIF

Rectificatif à la parution du 25/09/2020 dans L'informateur corse pour la société TAF. Il fallait lire pour président :

Gil Teixeira Lopes, demeurant Résidence Castelveccchio, Immeuble Les Romarins, Bat B, 20090 Ajaccio

N° 86

SOFICA

LUCAS

SCI au capital de 1 524,49 €,
Avenue du général de Boissoudry,
Les Albizzias,
20137 Porto-Vecchio
RCS Ajaccio 950 357 459,

Aux termes du PV de l'AGE en date du 30.09.2020, les associés ont nommé en qualité de co-gérant, à compter de ce jour, M. LUCIANI Rémi demeurant 60 avenue Emile Dechame, 06700 Saint-Laurent-du-Var. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

N° 87

ATLAS GLOBAL SERVICES

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000,00 €
Siège social : Imm Pauline Bonaparte
20090 Ajaccio
834 328 106 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE LEGALE RECTIFICATIF

Dans l'avis de publicité légal, paru le 02 octobre 2020 dans l'ICN n°6841, qui constatait le changement de gérant suite à l'assemblée générale mixte du 18 février 2020, il a été omis de signifier qu'un changement d'objet et d'activité a été opéré.

Par conséquent veuillez bien prendre note que suivant décision de l'assemblée générale mixte du 18 février 2020 il a été décidé :

De supprimer l'objet social actuel de la société à compter du 18 février 2020 et de le remplacer par l'objet suivant :

- Nettoyage de locaux et prestations de services - Petits travaux de bricolage.
L'article n°2 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis, la gérance.

N° 88

L'OLIVIER BLEU

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1.540,00 euros
Porté à 1.620,00 euros
Siège social :
9, Avenue du Maréchal Sebastiani
20200 Bastia
492 924 899 RCS Bastia

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 27 décembre 2017, il résulte que le capital social a été augmenté d'un montant de 1.540 euros par émission de 8 actions nouvelles de numéraire, et porté de 1.540 euros à 1.620 euros.
En conséquence, l'article 6 des statuts a été modifié.

* Ancienne mention :
Le capital social est fixé à MILLE CINQ CENT QUARANTE EUROS (1.540 euros).

* Nouvelle mention :
Le capital social est fixé à MILLE SIX CENT VINGT EUROS (1.620 euros)
Pour avis, Le Président.

N° 89

HR IM SH PORTICCIO

Société à Responsabilité Limitée
[Société à Associé Unique]
Au capital de 10.000 euros
Siège social :
Centre commercial les Marines
BP 13 - Grosseto-Prugna
20166 Porticcio
752 405 746 RCS Ajaccio

Suivant décisions du 05/03/2020, l'Associé unique a décidé de transférer le siège social de la société au 29 rue des Montées à Orléans (45100), à compter du même jour. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis - Le Gérant.

N° 90

Dénomination :

Les P'tites Canailles

Forme : SARL
Capital : 1000 Euros
Siège : Résidence Casa Luna - Bât B1
1750 Avenue de Borgo - 20290 Borgo
RCS : 818053803

POURSUITE D'ACTIVITE

Aux termes d'une délibération en date du 05/10/20, l'assemblée générale extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L.223-42 du code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.

Pour avis,

N° 91

STYL'EYES

SAS, au capital de 1000 €
Siège : Lieu-Dit Suaralta
20129 Bastelicaccia
RCS : Ajaccio 832 440 051

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 12/10/2020, le siège social a été transféré au 2 CHEMIN A FUNTANA D'U FRUSTERU - VILLA CAMPO - 20110 PROPRIANO et ce à compter du 12/10/2020.
Formalités au RCS de Ajaccio.

N° 92

L'ALTRU TEMPU

SASU au capital de 1.000 €
Siège social :
Parc d'Activité de la Gravona
Lieu-dit Sinalé - 20167 Tavaco
RCS 884 548 629 Ajaccio

L'AGE du 01/09/2020 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 01/09/2020, nommé liquidateur Mme PASTACALDI paola, plaine de peri, lieu dit Cavone, 20167 PERI et fixé le siège de la liquidation chez le liquidateur.
Mention au RCS d'Ajaccio.

N° 93

HR IM SH PORTICCIO

Société à Responsabilité Limitée
[Société à Associé Unique]
Au capital de 10.000 euros
Siège social :
Centre commercial les Marines
BP 13 - Grosseto-Prugna
20166 Porticcio
752 405 746 RCS Ajaccio

Suivant décisions du 05/03/2020, l'Associé unique a décidé de nommer en remplacement de Monsieur Claude Fousse, décédé le 27 février 2020, Monsieur Antoine Fousse, né le 15 avril 1970 à Orléans, demeurant 150 route de Sandillon à Saint-Jean-Le-Blanc (45650), en qualité de gérant à compter de ce jour et ce pour une durée illimitée.

Pour avis. Le Gérant.



Ecologia per priorità
0603258476 / 0623642675

N° 94

AVIS

Aux termes d'un SSP en date du 01/10/2020, la société CAMPOMETA SARL au capital de 8000 € située RT 10, 20600 FURIANI immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 498194539 a donné en location gérance à la société GMPAE SAS au capital de 10000 € située RT10, 20600 FURIANI immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 889169587 un fonds de commerce de Station service, mécanique, location et vente de véhicule situé RT10, 20600 FURIANI à compter du 01/10/2020 au 01/10/2023.

Le contrat est renouvelable par tacite reconduction d'une période de 12 mois.

votre contact : **Albert TAPIERO**☎ **04 95 32 89 92 / 06 41 58 40 23****al-informateurcorse@orange.fr****LE SAVIEZ-VOUS ?**

Avec actulégales.fr, vous retrouvez toutes les annonces légales entreprises parues dans la presse habilitée depuis le 1er janvier 2010

Actulégales.fr, avec votre journal

Actulegales.fr

Le site officiel des annonces légales d'entreprises

Association de la presse pour la transparence économique (APTE) avec le concours d' Infolegale

LA PLANÈTE REVISITÉE

C'est parti pour la «saison 2»

Entre le 12 et le 31 octobre, l'équipe scientifique de La Planète revisitée poursuit son exploration de la biodiversité en Corse, entamée en mai 2019. Ce programme, soutenu par la Collectivité de Corse et l'Office français de la biodiversité, court jusqu'en 2022. Il vise à inventorier des taxons négligés, notamment des espèces d'invertébrés terrestres et marins, des algues, lichens et champignons. Le volet marin se déroule du 12 au 31 octobre dans la Réserve naturelle des Bouches de Bonifacio, où mollusques, crustacés, pycnogonides (cousins marins et éloignés de l'araignée mais aussi des crustacés), ascidies (animaux marins filtreurs dont le corps a le plus souvent une forme d'outre) et algues sont les cibles principales de l'échantillonnage. Les prospections sont concentrées dans la tranche de 0 à 30 mètres de profondeur avec des incursions entre 30 à 50 mètres de profondeur par des plongeurs qualifiés. Le volet terrestre se déroule du 12 au 22 octobre et concerne l'Agriate, les strette de Saint-Florent et le Cap Corse. Là, les efforts d'échantillonnage sont concentrés sur les insectes, arachnides, mollusques, lichens et champignons. Moins foisonnante que la période printanière, l'automne n'en est pas moins une saison particulièrement propice pour étudier champignons et faune du sol. Cette campagne doit permettre d'actualiser les collections de taxons méditerranéens grâce aux images numériques et aux échantillons de tissus destinés au séquençage ADN. L'an passé, lors du premier volet de l'exploration en Corse, plus de 1 000 espèces d'invertébrés marins ont été échantillonnées, photographiées et prélevées pour séquençage ADN ultérieur (500 espèces de mollusques, 180 crustacés, 19 pycnogonides et 250 algues). Plus de 2 000 espèces terrestres ont été inventoriées et 12 600 données ont été saisies et rendues publiques sur le site de l'Inventaire national du patrimoine naturel (inpn.mnhn.fr). ■ AN

MÉDIATHÈQUE SAMPIERO D'AJACCIO

Une initiation à l'anglais pour les tout-petits

«We all live in a yellow submarine, yellow submarine, yellow submarine». Le 7 octobre dernier, la médiathèque Sampiero à Ajaccio a fait vibrer les enfants au son des Beatles. Le temps d'une matinée, les jeunes participants ont travaillé la musicalité des mots de la célèbre chanson afin de s'éveiller à l'anglais, dans le cadre d'une initiation à la langue qui vient d'être mise en place. «Ce sont des ateliers ludiques, car bien sûr nous n'avons pas une intention scolaire», explique Alexandra Mari, la responsable de la médiathèque, en précisant qu'il existe un niveau pour les tout-petits de 3 à 5 ans, et un niveau pour les un peu plus grands jusqu'à 7 ans, âge à partir duquel beaucoup d'enfants commencent à apprendre l'anglais à l'école. Animés par une intervenante titulaire d'une licence en sciences de l'éducation, ces ateliers d'initiation gratuits seront désormais organisés deux fois par mois les mercredis à partir de 9h30. «Nous avons voulu mettre en place ces ateliers basés sur la mémorisation visuelle et la musicalité pour donner une chance supplémentaire aux enfants. On s'est dit que sur une médiathèque, cela pouvait donner un plus pour aider les tout-petits à appréhender cette langue. Au cours des séances, on fera travailler les enfants avec des images, on les fera parler et répéter ou encore écouter de la musique». Plus largement, après une année scolaire tronquée du fait du confinement, ces ateliers sont proposés dans le cadre d'une politique de soutien scolaire plus vaste que la médiathèque a voulu mettre en place pour aider les enfants à rattraper le retard qui a pu être accumulé. «Cet été, nous avons mis en place une remise à niveau pour aider les enfants qui le souhaitent. Nous avons eu beaucoup de demandes et nous ne sommes pas parvenus à satisfaire tout le monde, et du coup nous avons souhaité poursuivre ce soutien scolaire toute l'année, les mardis et les jeudis en anglais, histoire-géo, français et les mathématiques pour les enfants jusqu'à 13 ans», indique ainsi la responsable de la médiathèque centrale. ■ Manon PERELLI

Savoir + : Renseignements et inscriptions aux ateliers d'initiation à l'anglais ou au soutien scolaire au 04 95 51 11 50



0800 007 894

Les chiffres de la semaine
nouveau numéro vert mis en place par l'association Inseme. Dédié aux départs médicaux en urgence ne relevant pas d'une urgence vitale (ceux-là sont pris en charge via le dispositif d'évacuation sanitaire), il est accessible 7/7j, de 6h à 22h, pour notamment permettre aux malades et leurs accompagnants éventuels d'obtenir des places en urgence pour tout départ dans un délai maximum de 48h.

41 %

Les chiffres de la semaine
des Français interrogés en ligne par Opinion Matters pour l'étude Avira Nouveau monde connecté se sont procuré un nouvel ordinateur, appareil personnel ou autre technologie depuis le début de la pandémie de Covid-19. Si 40% déclarent télétravailler davantage qu'avant la Covid-19, seuls 22,8% ont renforcé la sécurité de leurs appareils personnels ou de leur réseau domestique.

109 840

LE CHIFFRE DE LA SEMAINE
emplois en Corse à la fin du 2^e trimestre 2020, soit une perte trimestrielle de 6 840 emplois, selon la dernière note de conjoncture régionale de l'Insee. La baisse, bien plus importante sur l'île (- 5,9%) qu'en France hors Mayotte (- 0,9%), provient de la surreprésentation d'activités affectées par les mesures sanitaires et d'un début de saison touristique estivale retardé. Constat identique sur un an : l'emploi chute de 6,0% en Corse contre 2,3% au plan national.

LES NATURALISÉS



Photo Claire Giudici

On parle beaucoup, actuellement, de «séparatisme», de radicalisation religieuse, d'islamisme politique et de refus des valeurs de la République. Pourtant, ils sont nombreux – comme l'ont fait avant eux Georges Charpak, Françoise Giroud, Marc Chagall, Yves Montand, Émile Zola – à choisir de devenir Français. En Haute-Corse, ils sont un peu plus d'une centaine chaque année à se retrouver, à l'issue d'un long parcours, face au corps préfectoral et à leurs édiles pour une cérémonie d'accueil dans la citoyenneté. Ils étaient 23, originaires de 8 pays différents, lors de la cérémonie du 1^{er} octobre à la préfecture de Bastia.

En raison des risques sanitaires, tous n'ont pas été convoqués à la même heure. Le «groupe» est partagé en deux, et il y aura, dans les salons de la préfecture, deux cérémonies successives. Alors, dans le hall, on attend, parfois avec un bébé dans sa poussette, ou un bambin qui joue sur le sol et on arrivera avec un doudou à la main ou une peluche sous le bras. François Ravier, préfet de la Haute-Corse, accueille les récipiendaires par un discours, il dit la joie de recevoir de nouveaux citoyens, souligne aussi leurs droits et leurs devoirs ainsi que la nécessité d'adhérer aux principes essentiels, qui font le ciment de la République française: liberté, égalité, fraternité et laïcité. Les maires des principales agglomérations concernées ou leurs représentants sont là aussi. Un court film, Devenir français, est projeté. Avant la Marseillaise, qu'on chantera sous son masque mais debout, un dossier [contenant la lettre du Président de la République, un exemplaire de la Charte des droits et devoirs du citoyen français, un extrait des paroles de *La Marseillaise*, un extrait de la Constitution du 4 octobre 1958, et le précieux décret portant acquisition de la nationalité française ou l'exemplaire original de la déclaration de nationalité] est remis, individuellement à chacun. Le moment est solennel.

Ombassa Teclair est la première appelée à se présenter devant le préfet. Elle est d'origine camerounaise, arrivée en Corse en 2005 avec un contrat de travail dans l'hôtellerie-restauration. Pourquoi

la Corse? «Il y a des Corses au Cameroun, et je travaillais déjà avec eux. J'étais cuisinière du directeur général du Pari mutuel urbain camerounais. Quand il a quitté son poste, je n'ai pas eu envie de continuer auprès de l'équipe qui a suivi et j'ai eu envie de venir voir son pays. Dans votre quotidien régional, j'ai vu une petite annonce: on cherchait du personnel dans ma partie. J'ai répondu à l'offre, ma candidature a été retenue. Et voilà, je suis ici!» D'autant que la Corse lui réservait une autre bonne surprise: «Je suis chrétienne et pratiquante. C'est à l'église évangélique de Furiani que j'ai rencontré mon prince charmant. On s'est mariés en 2008. Il a deux enfants d'un premier mariage, j'en ai deux aussi, qui ont préféré continuer à vivre au Cameroun. Je suis bien en Corse. J'ai quitté l'hôtellerie-restauration, je fais l'entretien, le ménage auprès des familles, des personnes âgées...» A-t-elle ressenti du rejet, du racisme? «Non! Mon immeuble, à Ville, fait 8 étages. Tout le monde m'apprécie. Je n'ai jamais eu de soucis. Il faut dire que je souris tout le temps. Là, ça ne se voit pas parce que je suis obligée de porter le masque, mais je souris! On me dit que j'amène la joie et la gentillesse avec moi. Ça fait plaisir».

De 2005 à 2020, il aura fallu 15 ans à Ombassa Teclair pour obtenir sa nationalité française au titre du mariage. Sans doute ne l'a-t-elle pas demandée plus tôt, mais les procédures sont telles qu'il faut de toute façon du temps avant de l'avoir. «Outre les jeunes nés et vivant en France qui obtiennent directement la nationalité



Ombassa Teclair et son époux

à leur majorité [à moins qu'ils ne la refusent], il existe deux modes d'acquisition de la nationalité française, explique Christelle Andreuon, responsable de la plateforme régionale de naturalisation. On l'obtient soit par déclaration, soit par décret. La déclaration concerne les personnes qui sont mariées avec un Français ou qui ont un lien de parenté direct (ascendant, frère, sœur...) avec un Français. Quant à la naturalisation par décret, elle n'est pas automatique. Pour en bénéficier, il faut être en situation régulière sur le territoire, remplir des conditions liées à l'intégration dans la communauté française, etc. Les dossiers – on trouve les liens pour toutes ces procédures sur le site de la préfecture – sont conséquents et doivent nous être adressés exclusivement par lettre recommandée avec accusé de réception. Ils doivent être complets, sinon nous ne pouvons pas les étudier.»

Si, vu de l'extérieur, devenir Français semble simple, la procédure ne l'est donc pas vraiment. Quand on épouse un Français, comme l'a fait Ombassa, il n'y a pas d'effet automatique sur la nationalité. Pour l'obtenir, il faut être marié depuis 4 ans au moins, prouver que la communauté de vie est effective, il faut justifier d'une connaissance suffisante de la langue française et ne pas avoir de condamnation inscrite sur son casier judiciaire. Quand on est ascendant d'un Français (père, mère, grand-père, grand-mère...), il faut avoir 65 ans au moins, vivre en France depuis au moins 25 ans et ne pas avoir de condamnation. Pour les frères et les sœurs d'enfants nés sur le territoire et ayant obtenu leur naturalisation, il faut résider dans le pays depuis l'âge de 6 ans, avoir suivi la scolarité obligatoire dans un établissement public ou sous contrat avec l'Etat et, bien entendu, ne pas avoir d'inscription au casier judiciaire. Tout cela pour la procédure par déclaration qui semble la plus simple. La procédure par décret est plus complexe. Il faut – en substance – résider en France de façon régulière depuis au moins 5 ans (il existe des dérogations en fonction des situations: si on a rendu des services au

pays – en tant que militaire par exemple-, si on a un statut de réfugié, si on est étudiant, sur le territoire depuis 2 ans, et qu'on a obtenu son diplôme, etc.) Il faut bien entendu être en situation régulière, être assimilé à la société française en démontrant son adhésion aux valeurs de la République française, par une connaissance suffisante de l'histoire, de la culture et de la langue (niveau B1 oral du cadre européen commun de référence pour les langues), être inséré professionnellement et avoir ses intérêts et ses attaches familiales dans le pays – un étranger qui aurait sa famille (son épouse, ses jeunes enfants...) à l'étranger peut se voir refuser la naturalisation. Puis, bien sûr, ne pas avoir fait l'objet de condamnations.

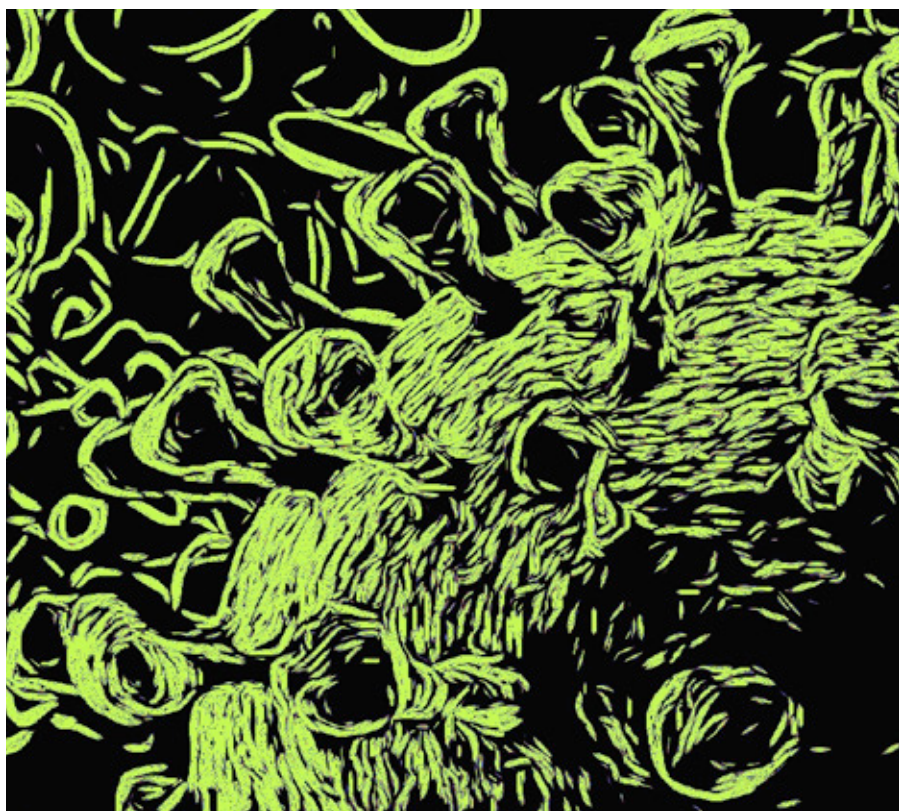
«L'étude des dossiers dure entre 12 et 18 mois, voire plus s'il manque des pièces, poursuit Christelle Andreuon. D'où l'intérêt de nous envoyer un dossier complet. En effet, nous devons procéder aux enquêtes réglementaires, puis nous convoquons le postulant à un entretien pour constater (ou non) l'assimilation à la société française. Ensuite, le dossier que nous avons instruit est transmis avec avis au ministère qui va statuer dessus et informer le postulant des suites données à sa demande. Si la décision est positive, le décret est signé par le Premier ministre et publié au Journal officiel. Ça prend du temps... Mais généralement, ceux qui déposent un dossier sont arrivés très jeunes ici, avec leurs parents. Ils y travaillent, y ont fait toute leur vie. D'autres s'y sont mariés, ont des enfants. Parmi les 23 présents à la cérémonie d'aujourd'hui, certains arrivaient du Portugal, du Brésil, du Maroc, de la Tunisie, du Royaume-Uni, du Togo, du Burkina-Faso, de Cuba et du Cameroun, et les voilà officiellement Français.»

«Nous faisons en moyenne deux cérémonies de ce type par an, dit François Ravier, c'est de leur part l'aboutissement d'un engagement envers la France, envers ses valeurs essentielles de liberté, d'égalité, de fraternité, de laïcité. Et chaque mot a un sens très fort.» Un engagement, et un projet de vie... ■ Claire GIUDICI

CARNETS DE BORD

LA DOUBLE PEINE, L'OTAGE ET LE MRTIER

par Béatrice HOUCHARD



Qu'on l'appelle ou non «deuxième vague», peu importe. Le [ou la?] Covid-19 est là, toujours là, de plus en plus là. Le télétravail revient à l'ordre du jour, les laboratoires croulent sous les demandes de tests, les restaurateurs demandent à leurs clients un nom et un numéro de téléphone en guise de «Stop-Covid» et, surtout, un certain nombre d'hôpitaux se rapprochent à nouveau du seuil de saturation. En attendant l'intervention du président de la République, les menaces de re-confinements locaux planaient comme autant d'épées de Damoclès.

Au-delà du coronavirus lui-même, on commence à mieux mesurer l'ampleur de ses conséquences. C'est la double, triple, quadruple peine. Ces conséquences sont économiques, on le sait depuis six mois, avec les faillites et licenciements à venir. Elles sont psychologiques, pour ceux qui ont été malades ou craignent de l'être et pour ceux qui les soignent dans des conditions de plus en plus difficiles; pour ceux que la crise économique va meurtrir; pour les personnes âgées, seules chez elles ou confinées dans les Ehpad, avec une visite hebdomadaire et sur rendez-vous de leur famille, et dont un nombre non négligeable meurt ou mourra de solitude au moins autant que de cette saleté de virus.

Elles sont éducatives, aussi, pour les enfants «décrocheurs» qui n'ont pas mis les pieds à l'école pendant six mois entre mars et septembre et qui, depuis la rentrée, tentent d'apprendre les bases de ce qu'il faut savoir à travers un masque au collège et au lycée, dans une ambiance anxiogène ou l'autre est un ennemi potentiel. Un drôle de message pour une entrée dans la vie. Dans vingt ans, il y aura du monde sur le divan des psychanalystes.

Les conséquences touchent aussi à l'ensemble du secteur de santé: rééducations retardées chez les kinésithérapeutes, soins de dents reportés, examens de prévention remis à plus tard, suivi de maladies chroniques négligés, la liste est longue. Chef du service de chirurgie reconstructrice à l'hôpital Georges-Pompidou à Paris, Laurent Lantieri explique qu'ouvrir une chambre de réanimation pour un patient pendant deux semaines, c'est renoncer à un nombre énorme d'interventions chirurgicales: cent à trois cents, estime-t-il. Autant de cancers mal traités, de maladies cardiaques en at-

tente, de greffes qui ne pourront se faire en temps voulu. La facture sanitaire sera énorme et durera bien au-delà de l'épidémie de coronavirus. Paradoxalement, c'est peut-être l'économie qui se remettra le plus vite, lorsque l'épidémie sera terminée ou qu'on aura trouvé un vaccin.

LE SILENCE DU PRÉSIDENT

Quelle étrange image! Planté à côté de l'ex-otage Sophie Pétronin, enfin sortie des geôles de ses ravisseurs après trois ans, neuf mois et quinze jours de détention, le président de la République est resté silencieux. Habituellement, le retour des otages français sur le tarmac de l'aéroport de Villacoublay donne lieu à des images de joie et à des discours de remerciements et d'autocongratulation énervants mais nécessaires.

Là, rien. Emmanuel Macron n'a rien dit. Cette libération a suscité beaucoup de questions. En raison de la personnalité de Sophie Pétronin, d'abord. Âgée aujourd'hui de 75 ans, fondatrice de l'ONG «Association d'aide à Gao», qui œuvre dans le domaine de l'aide à l'enfance dans le nord du Mali, elle était la dernière otage française dans le monde. À peine revenue, elle révèle qu'elle s'est convertie à l'islam, qu'elle a vécu sa détention au Sahel «comme une retraite spirituelle» et qu'elle ne s'appelle d'ailleurs plus «Sophie» mais «Maryam». A ses yeux, ses anciens ravisseurs ne sont pas des djihadistes.

Cela ne méritait pas les moqueries et insultes dont Sophie – «Maryam» Pétronin a été victime sur les réseaux sociaux. Près de quatre ans de détention peuvent représenter une circonstance atténuante. «Nous allons laisser madame Pétronin se soigner, se ressourcer, retrouver les siens, et le moment venu nous rediscuterons de ce sujet avec elle», a déclaré le Premier ministre Jean Castex pour calmer le jeu.

Il y a un second trouble: les conditions de la libération de Sophie Pétronin. A chaque fois que des otages rentrent au pays, les mêmes questions surgissent: la France a-t-elle payé une rançon? «Non», a affirmé Jean Castex. Quelle contrepartie a été exigée et obtenue par les ravisseurs? La libération de quelque deux cents djihadistes qui ont pu quitter les prisons maliennes. Mais, si l'on

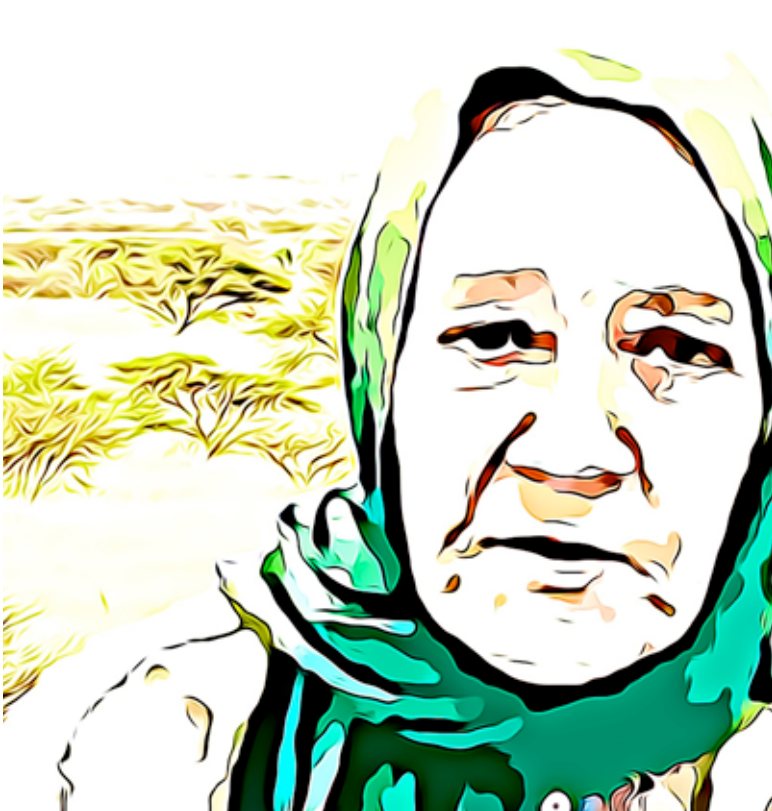


Illustration d'après photos DR

a bien compris, la France n'y est pour rien. Sophie Pétronin, a déclaré Jean Castex, « *avait été enlevée par un groupe terroriste et il se trouve que ce même groupe a enlevé au début de l'année 2020 un responsable de l'opposition malienne* [Soumaïla Cissé, ndlr]. *Les négociations du gouvernement malien avec cette organisation terroriste ont concerné Monsieur Cissé. Donc les négociations ont concerné Monsieur Cissé donc nous n'étions pas partie de ces négociations* ». C'est « *un geste humanitaire* » qui aurait conduit à la libération de l'otage française.

Divine surprise, peut-être, mais on risque tout de même d'avoir, directement ou indirectement, armé des adversaires, membres de la nébuleuse terroriste en Afrique, susceptibles de frapper notamment l'armée française. Depuis le début de 2020, sept militaires français de l'opération Barkhane, lancée en août 2014, sont morts là-bas. Ils sont une cinquantaine, depuis six ans, à avoir perdu la vie. Leurs familles, et au-delà l'opinion publique française, risquent un jour de demander des comptes.

DE PASQUA À CASTEX

Le Premier ministre Jean Castex a été formel et un rien va-t-en-guerre: « *Ils auront affaire à nous, on ne se laissera pas faire* ». Immanquablement, on pense à la vieille rodомontade de Charles Pasqua, ministre de l'Intérieur, lancée en septembre 1986 dans une France en proie (déjà!) à une succession d'attentats: « *Nous allons terroriser les terroristes*. » On connaît la suite.

Cette fois, il s'agit de punir les délinquants qui s'en sont pris, dans la nuit du 10 au 11 octobre, au commissariat de police de Champigny-sur-Marne [Val-de-Marne]. C'est la cinquième attaque de ce genre en France depuis janvier, avec toujours le même type de scénario: l'accident de moto d'un jeune, probablement une course-poursuite, l'intervention contestée de la police, le tout sur fond de trafics de drogue.

Une quarantaine d'individus armés de barres de fer et de boules de pétanque, usant de jets de mortier de feu d'artifice, malgré les grenades lacrymogènes lancées par des policiers retranchés [quel aveu d'impuissance!], s'en sont donc pris au commissariat. Le tout filmé et mis en quasi-temps réel sur les réseaux sociaux,

histoire de faire monter l'hystérie et d'accélérer la violence. Twitter, Instagram, John Wayne et Henry Fonda en moins, on se croirait dans ces vieux westerns en noir et blanc où le shérif doit défendre ses modestes locaux et sa propre personne contre les assaillants venus libérer des détenus. Quelques jours plus tôt, à Herblay [Val-d'Oise], deux policiers en civil avaient été grièvement blessés par balles par trois individus, dont l'un s'est rendu depuis et a été mis en examen pour « tentative de meurtre ».

Comme d'habitude, on entend dire que c'est « *l'attaque de trop* ». Il y a tellement longtemps que tout cela est « *de trop* »! « *On a passé un cap, il y avait une volonté de casser du flic* » dit Laurent Jeanne, maire DVD de Champigny-sur-Marne, dont ce sont les tout premiers mois à la tête de la ville après soixante-dix ans de gestion communiste. Le nouveau maire confie que certains des assaillants semblaient, aux dires des témoins, avoir 13, 14 ou 15 ans.

Que peuvent faire les responsables politiques? Parler et montrer les muscles. « *Nous serons intraitables* » [Jean Castex]. « *Les petits caïds n'impressionnent personne et ne découragent pas notre travail de lutte contre les stupéfiants. Ceux qui essaient de rester la République ne gagneront pas* » [Gérald Darmanin, ministre de l'Intérieur]. « *C'est une attaque ignoble et irresponsable, qui devra être condamnée avec la plus grande fermeté* » [Marlène Schiappa, secrétaire d'Etat]. L'opposition, qui est dans son rôle et s'oppose, parle de « *scènes de guerre* », de « *bataille de souveraineté sur un territoire* », de la nécessité d'un « *régime d'exception* » pour ces quartiers voire de « *couvre-feu garanti par l'armée* », comme le demande le député LR Éric Ciotti.

La sécurité, éternel sujet de campagne électorale et surtout de vie quotidienne, avait été jusqu'alors peu traité par Emmanuel Macron, qui a cette fois reçu à l'Élysée les syndicats de policiers. Des policiers qui réclament des moyens supplémentaires et surtout montrent du doigt un système judiciaire qui relâche trop vite les délinquants. En attendant de retrouver les assaillants de Champigny, il est question d'interdire la vente de mortiers de feu d'artifice... que l'on peut acquérir d'un clic sur internet. La prochaine fois, on interdira peut-être la vente de boules de pétanque. ■

Plongée au cœur des canyons

Si l'homme navigue en Méditerranée depuis plusieurs millénaires, a appris à comprendre fonctionnement de cette mer fermée et faussement calme, le monde situé sous la surface est loin d'avoir livré tous ses secrets. Profondes entailles qui naissent à quelques kilomètres à peine de la côte et plongent rapidement vers les abysses, les canyons sous-marins abritent une riche biodiversité. Mais il y a peu encore, on savait bien peu de choses des paysages profonds et de la faune et la flore qui y vivent. En 2008, débutait une exploration scientifique au cœur des 34 canyons recensés au large des côtes continentales et de la Corse. Dans le Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate, quatre canyons sont représentés à l'ouest, qui plongent à des profondeurs allant jusqu'à 2 000 m : Centuri nord, Centuri sud, San Fiorenzu et Lisula. Ces recherches ont permis d'avérer l'existence d'une biodiversité exceptionnelle au cœur de ces vallées sous-marines. Avec cette exposition itinérante, le Parc national des Calanques, l'Office français de la biodiversité et le Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate dévoilent des images inédites de ces campagnes exploratoires et des toutes dernières découvertes, dressant l'état de nos connaissances sur les canyons sous-marins, et questionnant notre responsabilité collective dans la préservation de ces écosystèmes. L'exposition a été conçue afin d'offrir au visiteur une journée d'expédition au sein même de la mission d'exploration : casques réalité virtuelle, maquettes et modélisations 3D des canyons du Cap Corse, vidéo retraçant les plongées, laboratoire grandeur nature pour observer le vivant au plus près. Entrée libre. En raison des mesures sanitaires, les places pour les visites guidées et les ateliers sont limitées.

Jusqu'au 14 novembre. Salon d'honneur de la Collectivité de Corse, Bastia. ☎ 06 99 67 84 & <http://www.expocanyons.fr/infos-pratiques-et-visites/>



La Buonasera

Xavier Rebut est chanteur, compositeur, comédien, directeur d'ensembles et pédagogue. Il chante et écrit pour diverses formations dont le quatuor vocal Quartetto Urbano qu'il a co-fondé et dont il est le directeur musical. Ses recherches sur la voix et la musique de tradition orale italienne sont à la base d'une démarche musicale et théâtrale construite entre Italie, France et Suisse. Depuis 1993, il collabore aux recherches que l'ethnomusicologue Giovanna Marini mène sur le chant traditionnel et compose des spectacles conçus comme des voyages musicaux où la musique porte des émotions mais aussi un récit. Chanteuse, musicienne et comédienne, Germana Mastropasqua a interprété comme soliste de nombreux répertoires, du jazz à la chanson romaine. Actuellement, elle concentre son travail sur le chant de tradition orale, participe elle aussi aux recherches de Giovanna Marini et travaille régulièrement avec Xavier Rebut, que ce soit dans le cadre du Quatuor Urbano, ou dans celui de spectacles chantés en duo qu'ils ont créés ensemble. Avec *La Buonasera*, ils proposent un tour d'horizon des couleurs vocales et des mélodies d'Italie qu'elles soient populaires ou « savantes » : de Rome en descendant la botte, chants traditionnels succèdent aux villanelles, aux sérénades, les voix sont tour à tour populaires, naturelles ou évoquent le bel canto. Le duo est accompagné par trois instrumentistes : Anne-Sophie Chamayou (violin), René Villermey (guitare) et Maïeul Clairefond (contrebasse).

Le 17 octobre, 20h30. Salle Cardiccia de Migliacciaru, Prunelli-di-Fium'Orbu. ☎ 04 95 56 26 67 & www.centreculturelanima.fr

Ciné-tubes

Saxophoniste (alto et baryton), compositeur, Daniel Brothier est conférencier de l'histoire de la musique. Il propose ici une histoire des bandes originales de films. Parce que la musique participe pleinement de la « raison d'être », de la compréhension, de la perception et du climat des films et a souvent une empreinte : les spectateurs identifient généralement les bandes originales aux films qui les ont marqués. La musique émeut, choque, surprend, attendrit, faire sourire et rire, elle est un élément vital du film, elle peut aider à humaniser le propos et à accroître son intérêt. Outre les musiques composées tout spécialement pour une œuvre cinématographique, les reprises de chansons populaires, de rock, de musique classique et de tubes de variétés sont fréquentes au cinéma. Images et musique sont à part égale et indissociables dans nombre de films. Septième art et musique sont partie intégrante de l'histoire de l'art. Pour servir son propos, Daniel Brothier l'illustre par des extraits sonores et vidéos. La conférence est suivie d'un concert. Entrée libre, réservations conseillées.

Du 20 au 24 octobre. Le 20 (18h30), médiathèque de Bastelicaccia (04 95 21 32 24) ; le 22 (18h30), médiathèque d'Alata (04 20 13 04 66) ; le 23 (16h30), médiathèque de Propriano (04 95 76 23 66) ; 24 (15h), médiathèque de Pietrosella (04 95 20 79 56).

Sacrée musique

Partout où il se produit, le chef d'orchestre et violoniste Jean-Christophe Spinosi bouscule les idées reçues, les clichés sur la musique et plus particulièrement la musique classique, s'attachant à montrer que loin d'être figée, momifiée, et réservée à un certain public [d'aucuns diraient même une certaine élite], elle « parle » à tous. D'un concert à l'autre, de villes en villes, pays après pays, il la fait vivre, combat la bienséance d'un monde trop « classique » dont il s'affranchit sans faux-semblants. Et peu lui importe s'il dérange. Cette liberté, ce côté « raconteur d'histoires » ont séduit le réalisateur Olivier Bourbeillon qui l'a suivi dans ses tournées. On le voit diriger *Le Messie* de Haendel à Moscou avec le sens du swing, la *Missa Solemnis* de Beethoven à Dortmund au lendemain des attentats, convier le public à faire la fête durant une représentation des *Folles nuits Matheus*, véritable marathon musical interprété par l'ensemble Matheus qu'il a créé et dirige, ou encore livrer sa vision de Chostakovitch aux musiciens de l'Orchestre philharmonique d'Osaka. De Mozart à *West side story* en passant par Scott Bradley, le musicien des dessins animés de la MGM, le film reflète les coups de cœur que tient à partager ce musicien fou de musique. Projection, dans le cadre de la programmation « hors-les-murs » de l'Espace Diamant, en présence de Jean-Christophe Spinosi et Olivier Bourbeillon. Entrée libre dans la limite de la jauge autorisée

Le 18 octobre 2020, 18h30. Cinéma L'Ellipse, Ajaccio. ☎ 04 95 10 63 10 & www.ellipse-cinema.fr



le

SECRETS D'HISTOIRE

Le jour n'est pas encore levé sur Borodino et Napoléon est déjà d'humeur masacrante. Funeste ou heureux présage pour le conquérant qui s'apprête à livrer bataille à l'armée du feld-maréchal Koutousov ? Mars, en ce 7 septembre 1812, en décidera. Borodino ? C'est, sur la carte d'état-major, un point à environ 130 verstes de Moscou. Futur théâtre d'opérations, il donnera lieu à une effroyable boucherie. Les Russes y verront un demi-succès de leurs armes. Le *Bulletin* de la Grande armée, propagande oblige, présentera les faits sous l'appellation AOC «*Victoire de la Moskowa*». Patronyme emprunté à la Moskwa, sous-affluent de la Volga, ce nom est, dans l'esprit du rédacteur, apte à évoquer en France, l'entrée imminente de Napoléon au Kremlin et l'heureuse conclusion de la Campagne de Russie.

Mais en cette aube d'hypothétiques promesses de gloire, l'Empereur peste contre un rhume qui l'a tenu éveillé toute la nuit. Il renifle, éternue – et pas dans son coude – se mouche, toussote, crachouille et vitupère d'une voix éraillée : autant de symptômes connus et communs au catharre oculo-nasal, à la moindre affection du rhino-pharynx et à la congestion étagée des voies respiratoires dans un syndrome grippal... Vibron coléreux, Napoléon lance quelques ordres tout en consommant, sans modération, du punch brûlant. Potion qui, notez-le, n'est jamais qu'un soluté hydro-alcoolique à usage interne et dont Jean-Baptiste Gastaldy (1741-1806), médecin aliéniste, disait «*Il fait avorter les rhumes ; c'est encore un préservatif contre le mauvais air, un diurétique agréable, un sudorifique salutaire. Enfin, ce qui vaut mieux peut-être que toutes ces qualités médicinales, il conforte la gaieté, monte l'imagination, et ne produit presque jamais l'ivresse*»... Nonobstant tant de vertus censées conduire à l'optimisme béat, l'Empereur se plaint et dénonce, acerbe, anosmie et agueusie. Deux symptômes souvent évoqués par les sujets victimes de l'actuelle pandémie ; quoique non pathognomoniques* de la Covid-19. Sinon dans l'esprit et les discours des spécialistes qui pontifient à longueur de talk-show. Au point de susciter des cohortes de demandeurs de tests et, dommage collatéral, l'embolisation des laboratoires d'analyses médicales submergés par la demande. Le tout pour la plus grande gloire du général en chef du service de santé, maréchal-ferrant de la cavalerie légère macronienne, fier de faire du chiffre sans pour autant déchiffrer et exploiter les données recueillies. L'Histoire s'écrit aussi de pareille façon. Qui peut dire aujourd'hui, à part Stéphane Bern, si le rhume de l'Empereur à Borodino n'était pas dû à un coronavirus ? Un surnois mutant impénitent, assoupi pendant deux siècles, avant un réveil avec dragons terrifiants et feux de bengale de nouvel an chinois. Et qui, à part Bern Stéphane et Didier Raoult, régional de l'étape, peut affirmer qu'en dépit du port d'un masque de fer, un mystérieux parent et sujet de Louis XIV, fut isolé et claquemuré ou non sur une île du Frioul, tel un vulgaire cas contact et lourdé sans autre forme de procès, à l'instar du bar de la Marine, ce pelé et galeux d'où viendrait tout le mal ? ■

Paulu-Santu MUSÈ-PUGLIESI

**symptôme qui caractérise spécifiquement une maladie unique et permet donc, à lui seul, d'en établir le diagnostic certain*

RIS DONC, EH PAILLASSE!

Relayée par The Times puis Le Courrier international, une étude de l'Université de Stanford, menée dans 166 pays auprès de 1,4 million de personnes, indique que si un enfant de 4 ans rit en moyenne jusqu'à 300 fois par jour, un quadragénaire aura besoin de dix semaines pour rire autant. Il semble, toujours selon cette étude, que la fréquence des rires et sourires baisse à partir de 23 ans, ce qui correspondrait peu ou prou à l'entrée dans le monde du travail. Du moins pour ceux qui parviennent à y entrer. Pour les auteures de l'étude, il y aurait donc un lien entre la vie active et la perte, temporaire – car il reviendrait à partir de 70 ans – du sens de l'humour. L'humour... Vraiment ? Il y aurait ainsi un Desproges qui sommeillerait en tout bambin qui se gondole plusieurs centaines de fois par jour. À moins qu'on ne confonde les genres. Comme nous le démontre activement Hanouna entre deux escamotages de plats de nouilles, on peut être hilare et pour autant cruellement dénué d'humour. Au reste, après avoir insisté sur l'intérêt qu'il y a à ne pas se départir de son humour au travail, l'une des auteures nuance le propos «*L'idée n'est pas de jouer les humoristes, c'est d'être joyeux plutôt que blagueur*». Soit, va pour joyeux et puisque la docte dame nous le dit, tant pis pour les adeptes du pince-sans-rire, du noir et du grinçant : l'humour, ce serait donc l'aptitude à montrer ses dents. Et sans mordre son voisin d'open space, s'il vous plaît. À ce jeu-là, plus d'une victime d'a frigore a toutes les chances de passer pour une heureuse nature, et plus d'un chimpanzé de décrocher le titre d'employé du mois. Reste qu'il est sans doute difficile de faire apprécier aux ex ou futur ex-salariés d'Auchan ou Alinéa l'humour plaisante de leurs employeurs qui, leur épargnant d'attendre la retraite pour renouer avec rires et sourires, les bazardent sans autre forme de procès, après avoir bénéficié du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi. On peut aussi se demander si certains jeunes attendront 23 ans pour avoir les zygomatics qui dévissent, lorsqu'ils réaliseront que le contrat – dûment sponsorisé par le contribuable – qu'on leur propose les destine à remplacer, pour une paie moindre, un de leurs parents tout frais viré de la veille, comme une vulgaire lingette jetable. Amusant, non ? ■ **EM**

Pause café

À chacun d'apprécier ou de contester les annonces de fermetures des bars et cafés ici ou là. Principe de précaution et mesures de restriction pour les uns, punition générale pour les autres. Personnellement, j'oscille entre l'acceptation de ces mesures sanitaires pour tenter d'endiguer la progression du Coronavirus et le refus d'être privée de mon expresso dans ces lieux de vie.

Je ne sais pas lire dans le marc d'un café alors j'écoute -parfois sans attention- les points presse hebdomadaire d'Olivier Véran, ministre des Solidarités et de la Santé, sur l'état de l'épidémie de Covid-19. Mais, tant que l'alerte écarlate n'est pas déclarée, installée à la terrasse d'un café et tout en respectant les gestes barrières je veux encore profiter de ce temps libéré de toute contrainte, du soleil parfois radieux de ces journées automnales et m'enivrer du spectacle de la rue. Depuis une terrasse de café, à la manière de Fernando Pessoa, je contemple la vie en frémissant. J'entends s'écouler, dans les pas des passants, la vie évidente et unanime. Il y a ces pas rapides qui tentent de rejoindre une destination qui m'est inconnue et ceux plus lents des flâneurs qui durant quelques secondes prennent le temps de saluer, de loin, un ami ou une connaissance qui peine parfois à les reconnaître sous leurs masques chirurgicaux ou grand public.

De mon café profond, tout comme Léonard Cohen, je scrute le paysage (pas si) tranquille qui se dévoile devant mes yeux. J'observe ces quelques individus bravant l'interdit pourtant affiché à tous les coins de rue et qui le visage découvert, tout comme un Donald Trump qui ne veut pas se «*laisser dominer par le Covid*», déambulent sans se soucier ni du regard ni de la santé des autres. Alors même, qu'un jour prochain certains de ces autres sans afficher leur colère contenue sous un masque de lassitude pourront ou devront peut-être leur prodiguer des soins attentifs voire intensifs.

Un raclement à côté de moi me détourne de ce ballet de rue. Ce n'est que celui d'une chaise qu'un vieux monsieur tente de rapprocher de la sienne pour y déposer sa canne. Se sentant regardé, il se tourne vers moi et me dit tout en restant masqué ces simples mots «*ça fait du bien une petite pause!*» et sans attendre de réponse de ma part, il se concentre sur le café crème que le serveur vient de lui apporter.

Fin de la pause café. Peut-être la dernière avant une possible fermeture ordonnée par un arrêté préfectoral. Reste la satisfaction d'avoir vécu un joli moment éphémère et pu prendre le temps d'observer quelque peu les battements de cœur d'une société bousculée par un foutu virus. ■ **Dominique PiETRI**



**agir
PLUS**

SOLUTION CHAUFFAGE PERFORMANT

⊖ DE CONSOMMATION

⊕ DE CONFORT

OPTEZ POUR LA CLIMATISATION RÉVERSIBLE ET BÉNÉFICIEZ
D'UNE PRIME ÉCONOMIES D'ÉNERGIE* DE **500 €**

Demandez un devis à une entreprise partenaire Agir Plus sur
corse.edf.fr/agirplus/

L'énergie est notre avenir, économisons-la ! - L'energia hè u nostru avvene, tenimula à contu.

*Programme en faveur de la maîtrise de la demande en énergie piloté par le Comité MDE de Corse et financé par l'Etat.